L'ABEILLE,
JOURNAL OFFICIEL DE L'ETAT.

Journal quotidien ....$12 | Do trois fois par semaine $10 } payable d'avance

PAR BULLITT, MAGNE & Cie. No. 61, Rue Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS: SAMEDI MATIN, 4 MARS 1843.

Pour President des Etats-Unis:

HENRY CLAY.

Nous donnons aujourd'hui notre correspondance de Paris; elle complètera pleinement les nouvelles que nous avons publiées ces jours derniers.

☞On lit dans la circulaire de la maison Barings frères de Londres, le paragraphe suivant qui vaut la peine d'être noté :

"La réprobation dont plusieurs gouverneurs dans leur message ont frappé le principe de répudiation, a causé une satisfaction réelle; et si les Européens voient que des Etats tels que la Pennsylvanie et le Maryland, qui ont évidemment le pouvoir de remplir leurs engagemens, prennent des mesures pour rétablir la régularité dans leurs finances, cette décision sera des plus favorables, même aux Etats dont les ressources ne sont pas encore développées, et l'on pourra reprendre quelque confiance dans la résolution que quelques-uns d'entre eux ont prise de s'acquitter dès que leur prospérité sera revenue."

Le *Spectator* de Londres renferme un article qui condamne nettement et avec justice la conduite des porteurs de sécurités américaines qui font attaquer notre crédit par la voie de la presse. Après avoir montré combien est inutile l'appel de nos créanciers au Gouvernement Britannique, le *Spectator* ajoute:

"Quant aux Etats d'Amérique, ils ne présentent guères que trois garanties: 1o. le sentiment instinctif de l'honneur; 2o. le sentiment d'amour-propre et l'espérance de rétablir leur crédit; 3o. le regret qu'ils doivent éprouver à la pensée des pertes qu'ils font éprouver à ceux qui ont eu confiance en leur bonne foi. La première de ces garanties toute seule ne serait pas suffisante; c'est donc sur la seconde et la troisième que doivent se baser les espérances de leurs créanciers. Or la conduite qu'ils ont adoptée n'est-elle pas de nature à détruire même ces chances. En prétendant que le peuple Américain est essentiellement déshonnête, ne leur donnera-t-on point la pensée qu'il est trop tard pour reconquérir leur honneur et leur crédit? ne leur inspirera-t-on point la conviction que payer ou ne pas payer reviendra au même pour eux? Puis en les menaçant d'avoir recours aux moyens coërcitifs ne leur ôtera-t-on pas tout regret des pertes qu'ils nous ont fait subir?"

Loi sur les faillites.—La correspondance de Washington du Courier and Enquirer de New York déclare ce qui suit: "Qu'on ne s'y trompe point, la loi sur les faillites sera rejetée."

Traité Ashburton.—Les journaux de l'opposition en Angleterre continuent leurs attaques contre le traité Ashburton. Lord Palmerston figure en tête des hommes qui se prononcent le plus énergiquement contre les clauses de cet arrangement.

Théatre d'Orléans.—La Société des Artistes ouvre dimanche soir la série de ses représentations par une comédie nouvelle de M. Scribe, *Oscar ou le mari qui trompe sa femme*, et par la reprise d'un des plus délicieux opéras de l'ancien répertoire Français *Jean de Paris*. Ce sera là, nous en sommes convaincus, une heureuse inauguration.

La loterie que les artistes ont organisée obtient un véritable succès; déjà plus des trois quarts des billets sont placés, et nous sommes convaincus que ce soir il n'en restera plus un seul. Il faut dire aussi que les prix de cette *tombola* d'un nouveau genre sont bien réduits et que la mise en est fort modique. Une piastre peut vous assurer pendant douze représentations une galerie, un parquet, voire même une loge de quatre places. Le tirage des lots aura lieu, dit-on, demain soir. Assurément la salle d'Orléans sera trop petite.

Diorama.—Le Diorama qui a été exposé dans ces derniers temps sur la place St. Antoine, vient d'être transporté en face du Théatre St. Charles. Ces tableaux dont nous avons parlé lors de leur première apparition, ont un mérite réel, et présentent des effets de lumières remarquables. Leur succès est assuré dans le nouveau local où ils ont été transportés. L'ouverture de cette nouvelle exposition a lieu aujourd'hui même.

L'Acadia a apporté près de 30,000 lettres dans son dernier voyage; c'est assurément là un beau chiffre.

Orégon.—Les entreprises de colonisation commencent de ce côté. Elijah White, parti, il y a quelques mois comme agent des Etats-Unis à la tête d'un corps assez considérable d'émigrans, écrit sous la date du 17 août que le voyage s'est heureusement terminé, et que sur 112 hommes, il n'en a perdu que deux. E. White engage ceux qui veulent émigrer au delà des montagnes rocheuses à se munir de forts wagons, d'instrumens de cuisine et de provisions pour quatre mois. Les mulets pour le voyage sont préférables aux chevaux. E. White témoigne la plus grande confiance dans le succès de la colonisation.

Le Dr. Lardner.—Un journal de Philadelphie annonce que Mme. Heaviside qui a acquis une certaine réputation en se faisant enlever par le docteur Lardner, vient d'abandonner son amant. Il ne dit pas où la belle s'est réfugiée. Qui sait? Peut-être a-t-elle été prise d'un remord salutaire et est-elle retournée en Angleterre!

[*Correspondance particulière de l'Abeille.*]

Paris, 31 janvier 1843.

Enfin il y a eu, après beaucoup d'hésitations, un discours de la Couronne; mais ce discours est encore plus décoloré, plus vague, plus insignifiant que d'habitude. Du droit de visite, de l'union franco-belge, c'est à dire des deux questions capitales du moment, en tant que politique extérieure, pas un mot.

Jusqu'à présent la législature n'a rien fait, quoique la session soit ouverte depuis le 9. Seulement la Chambre des Pairs a voté son adresse en réponse au discours du Trone, après une discussion de trois jours. Depuis quatre jours la Chambre des Députés est occupée à discuter la sienne, et elle la votera sans doute dans le courant de la semaine. Ainsi chez le peuple qui passe pour le plus vif et le plus pétulant de la terre, le Parlement aura passé un mois, suivant son habitude, en préliminaires de session.

Cette fois la Chambre des Pairs a dérogé à ses habitudes en discutant avec une certaine solennité son projet d'adresse, et, comme on devait s'y attendre dans la situation actuelle des esprits, c'est le droit de visite qui a eu les honneurs de la discussion. Un amendement tendant à demander pacifiquement, au moyen de négociations, l'annulation des traités de 1831 et 1833 a été soutenu avec vigueur et talent; mais il a été repoussé par 118 voix contre 67, après avoir été combattu avec plus de vigueur et de talent encore par M. Guizot et par le rapporteur de la commission, M. de Broglie. Il ne faut pourtant pas croire qu'il y ait dans la Chambre des Pairs 118 voix en faveur du droit de visite, car en réalité il n'y en a peut-être pas vingt; mais la noble Chambre a été évidemment dominée par la crainte de susciter par son vote des embarras au gouvernement. Ce fait, bien qu'il soit de notoriété publique, n'empêche pas le ministère d'affecter de voir dans ce vote un succès d'autant plus décisif que M. Guizot avait déclaré formellement "qu'il ne croyait pas sage d'entamer, quant à présent, des négociations à ce sujet, persuadé qu'elles n'aboutiraient qu'à une faiblesse ou à une folie; et que pour son compte *il n'y prêterait pas les mains.*"

La Chambre des Députés sera de moins facile composition, parce que les honorables du Palais Bourbon savent à n'en pas douter qu'en acceptant le droit de visite, fort impopulaire partout, ils compromettraient leur réélection. Déjà la commission, quoique composée presque exclusivement de conservateurs, a introduit dans son projet d'adresse un amendement improbatif du droit de visite; mais cet amendement est formulé en termes si vagues que tout porte à croire qu'on veut par ce moyen escamoter la question. Ce qui donne du poids à cette opinion, c'est que les organes habituels de M. Guizot acceptent hautement l'amendement, en ajoutant tout bas que, dans la situation actuelle des esprits, une phrase à ce sujet est inévitable, et que partout on doit seulement s'attacher à la rendre insignifiante et de nulle valeur. "Nous accepterons une *Pologne*, disent-ils, faisant allusion à la fameuse phrase proclamant que "la nationalité polonaise ne périrait pas." Reste à savoir si la majorité de la Chambre consentira à jouer ainsi une ridicule et odieuse comédie.

Quoiqu'il en soit, l'annulation de ces traités est une œuvre non pas seulement populaire, mais bonne et essentiellement nationale; ce qui le prouverait surabondamment, si la chose n'était pas évidente, c'est l'acharnement furieux de la presse anglaise contre ceux qui sont hostiles aux traités, et les louanges outrées, nauséabondes, qu'elle donne à ceux qui, comme M. Guizot, soutiennent la convenance du *statu quo*.

Quant à la question belge, il n'y a plus à s'en occuper, du moins pour le moment.

Mais en revanche, le ministère a, dès les premiers jours de la saison, saisi la Chambre des Députés d'un projet de loi sur la difficile question des sucres, projet qui a au moins le mérite d'être net et décisif, car il supprime d'emblée la fabrication du sucre indigène, moyennant une indemnité de quarante millions.

La lutte entre le sucre indigène, longtemps affranchi de tout droit, maintenant encore comparativement peu imposé, et le sucre colonial, soumis à de forts droits d'importation, la lutte, dis-je, en est venue au point de prouver l'incompatibilité des deux produits sur le même marché. Il faut que le sucre de canne tue le sucre de betterave, ou que la culture de la canne soit abandonnée. Or le commerce, l'industrie, la marine marchande et la marine militaire s'opposent également à l'annihilation du sucre de canne. C'est donc le sucre de betterave qui doit être sacrifié. Aussi le projet va-t-il droitement et loyalement au but en en proposant la suppression avec indemnité.

Ce système toutefois soulève de fortes objections. En premier lieu, l'indemnité est considérée par beaucoup de bons esprits comme établissant un dangereux précédent; puis il y a des gens qui répugnent à tuer une industrie d'une façon si brutale, sans compter que l'interdiction de fabriquer du sucre de betterave est, quoiqu'on en puisse dire, attentatoire aux grands et éternels principes de liberté. Ces considérations et les intérêts divers qui se rattachent à la fabrication, au transport et à la vente du sucre indigène ont soulevé contre le projet une telle opposition, que tout espoir de le voir adopté par la Chambre serait à peu près vain. La commission nommée à la suite de la discussion des bureaux est en très grande majorité contraire aux dispositions du projet.

Mais si le rejet du projet ministériel n'est pas douteux, il serait difficile de prévoir ce que la commission et la Chambre mettront à sa place. La commission ne s'accorde que sur un point, celui de repousser le projet; quant à tout le reste, elle est divisée à l'infini, et la même divergence d'opinion se trouvera nécessairement dans la Chambre. Les uns veulent le *statu quo*; d'autres consentent à augmenter le droit qui frappe le sucre indigène; d'autres veulent arriver graduellement à égaliser les droits sur les deux sucres; d'autres enfin veulent égaliser ces droits immédiatement.

Il est à peu près impossible de prévoir l'issue de ce pêle-mêle d'opinions et d'intérêts. Cependant, s'il était permis de hasarder une opinion, on pourrait dire qu'une péréquation immédiate des droits sur les deux sucres est le parti le plus logique, le plus constitutionnel, et qu'une péréquation graduelle plus ou moins rapide est le parti le plus probable.

M. de Lamartine a tenu ce qu'il avait promis à la session extraordinaire; il s'est nettement, formellement séparé du parti conservateur pour passer à l'opposition; il a par trois fois répété qu'il y passait *pour toujours*. Plus que tout autre l'illustre poète a besoin d'appuyer sur des affirmations de cette nature, car voilà trois fois qu'il change d'opinion et de parti en moins de dix ans.

En Espagne Espartero n'a pas jugé à propos d'aborder les Cortès: à son retour de Barcelone il a lancé son décret de dissolution. Les élections sont maintenant la seule affaire suivie un peu sérieusement, et cela se conçoit, car tous les partis luttent pour la domination. Il est impossible de prévoir le résultat avec quelque certitude, car tous affectent de compter sur un succès infaillible.

Le gouvernement français a demandé des explications sur la sortie inconvenante de Gutierrez et de la Gazette de Madrid contre le consul de Barcelone, M. Lesseps. A propos des négociations auxquelles cette demande a donné lieu, on a fait courir les bruits les plus absurdes. Le fait est que tout porte à croire à un arrangement à l'amiable.

On parle d'un changement de ministère; mais ce bruit n'a aucune probabilité. Il sera temps d'y songer lorsque le résultat des élections sera connu.

Il a été question aussi de donner la capitainerie générale de Cuba d'abord au général Limage et plus tard au ministre de la marine Capaz. Ce sont encore des *on dit* qui ne méritent aucune confiance.

A Barcelone, le général Seoane, éprouvant beaucoup de difficultés pour faire rentrer la contribution forcée de douze millions de réaux, a pris le parti de mettre dans chaque maison de retardataire quatre hommes et un caporal auxquels on doit donner, outre la nourriture, 12 réaux pour le premier jour et par homme (16 pour le caporal), 24 le second jour, et ainsi de suite jusqu'au jour du paiement. Voilà qui s'appelle gouverner!

En Orient, le seul fait digne d'être remarqué est l'élection de G. Bibesco à l'hospodorat de Valachie. Bibesco est dévoué à la Russie, comme le sont au reste tous les hommes influens de la province.

Bibliographie.—L'ouvrage du major Poussin, dont vous entretenait une de mes dernières lettres, vient de paraître; il a pour titre: De la Puissance américaine. —*Origine, institutions, esprit politique, ressources militaires, agricoles, commerciales et industrielles des Etats-Unis*, avec cartes, etc. Il me faudrait pour en rendre compte beaucoup plus de temps que ne m'en laisse l'*Acadia*. Cependant je ne laisserai pas passer cette occasion sans en dire un mot.

Il suffit de parcourir l'ouvrage pour se faire une idée de la grandeur du cadre que s'est tracé l'auteur, et un examen attentif de quelques chapitres, pris au hasard, prouve que c'est un travail consciencieusement fait, ce qui par le tems qui court n'est pas un mince mérite. D'ailleurs on n'oubliera pas que l'auteur a longtemps habité les Etats-Unis (quinze ans) comme major du génie et aide-de-camp du général Bernard, et qu'en cette qualité il a été à même soit de voir beaucoup par lui-même, soit de puiser aux meilleures sources pour tout ce qui ne tombait pas sous son observation immédiate.

Le premier volume est consacré à l'histoire et à la politique, le second à l'examen du développement graduel des ressources du pays.

On trouve dans la première partie une "investigation historique sur les découvertes, premiers établissemens et divers systèmes de colonisation suivis en Amérique?" Dans ce résumé historique rapide et succint, mais plein de faits, on passe successivement en revue les découvertes et les premiers établissemens des Scandinaves, des Espagnols, des Français, des Anglais, des Hollandais; puis on suit pour ainsi dire pas à pas la fortune et les vicissitudes de ces établissemens à travers les évènemens et la lutte des intérêts hostiles; et l'on arrive enfin à l'émancipation des colonies et à la formation de la puissance américaine des Etats-Unis.

La partie du résumé qui concerne la Louisiane est sans contredit plus complette que la plupart des ouvrages portant le titre beaucoup plus ambitieux "d'Histoire de la Louisiane"; on en pourra juger par le sommaire des chapitres 16, 17, 18 et 19, que je transcris à peu près littéralement:

Chap. 16. 1683—1717—Découverte du Mississipi par H. de Soto,—par Robert Cavalier de Las Salle; ce dernier établit le Texas; sa fin malheureuse.—M. d'Iberville, fondateur de la Louisiane, créé le poste de Biloxi, de l'île aux Massacres; du Baton Rouge.—Tentatives des Anglo-Américains pour prévenir l'occupation du Mississipi par les Français. M. de Bienville.—Louis XIV refuse aux protestans la permission de s'établir en Louisiane.—M. de Tonti.—Fondation du poste de la Balize, des Natchez, du Baton-Rouge.—Voyage du Sieur de St. Denis au nouveau-Mexique.—Création des établissemens sur l'île Dauphin.—Intrigues des Caroliniens chez les Indiens de la Louisiane.—Arrivée des Missionnaires—des filles destinées à peupler la colonie.—Construction du fort Condé de la Mobile.—M. de la Mothe Cadillac—M. Crozat devient propriétaire de la Louisiane et de son commerce pendant quinze ans.—Description des établissemens de l'île Dauphin en 1716; visite des mêmes lieux, cent ans plus tard.—M. Crozat renonce à ses priviléges.

Chap. 17—1717—1731—La Louisiane est concédée par le Roi à la Compagnie des Indes.—Compagnie organisée par John Law—Son système financier, colonial, administratif—Le site de la Nouvelle-Orléans, choisi par M. de Bienville.—Force militaire de la province.—Fondation d'un poste sur la Rivière Rouge. Répartition des comptoirs de la Compagnie des Indes.—Embouchure du Mississipi.—Nouvelle division territoriale adoptée par la Compagnie.—Disposition des postes.—Chefs qui les commandent.—Leurs émolumens respectifs—Etablissement des Jésuites.—Les religieuses Ursulines.—Missions et paroisses.—Intervention des Anglais dans la guerre avec les Indiens—Massacre des Natchez—Destruction de cette tribu.—Les débris qui en échappent se réfugient chez les Chikactas—Compagnie des Indes.

Chapitre 18. 1732—1769—Administration du gouverneur Périer.—Il est remplacé par M. de Bienville.—Guerres entre les Indiens Chikactas.—Défaite d'un parti conduit par M. D'Artaguette.—Mort de ce brave officier.—Nouvel engagement avec les Chikactas.—Etablissement du poste des Natchitoches.—Profondeurs d'eau trouvées sur les passes du Mississipi.—Population de la Louisiane.—Forces militaires qui s'y trouvent.—Administration de M. de Kerlereck.—Introduction de la culture de la canne à sucre par M. Dubreuille.—M. de Kerlerek déjoue les attaques projetées par les Anglo-Américains.—Cession de la Louisiane à la couronne d'Espagne.—Arrivée du gouverneur Ulloa.—Les citoyens refusent de se soumettre à la domination espagnole. Conjuration pour en opérer l'expulsion.—Arret rendu par le Conseil supérieur qui oblige le gouverneur Ulloa et les troupes espagnoles à partir de la colonie.—Réclamations des Louisianais près du gouvernement de France—Oreilly envoyé par la Cour de Madrid pour prendre possession de la Louisiane—Les Louisianais veulent déclarer leur pays indépendant et s'adressent aux Anglais, alors à Pensacole, pour en obtenir appui.—Arrivée d'Oreilly à la Nouvelle-Orléans. Il promet amnistie et oubli de tout ce qui s'est passé—mais fait exécuter six des principaux conjurés.

Chap. 19...... 1819—Les Américains obtiennent la libre navigation du fleuve et le droit d'entreposer à la Nouvelle Orléans.—Difficultés qui s'élèvent sur l'exécution de ce traité. La Louisiane est rétrocédée à la France, et vendue quelque temps après par la république française aux Etats-Unis—Importance de cette acquisition pour les Américains.

Il y a notamment sur les évènemens déplorables qu'amena la prise de possession de la Louisiane par l'Espagne des données fort intéressantes et tout à fait inédites.

La seconde partie consacrée aux ressources militaires, agricoles, commerciales et industrielles des Etats-Unis, se subdivise en marine militaire, fortifications, arsenaux, manufactures d'armes, fonderies, voies de communication, navigation à vapeur, canaux, chemins de fer, armée régulière, milices, climat, population, instruction, agriculture, commerce, manufactures, &c. &c.— et chaque titre est ensuite convenablement développé avec tableaux, états comparatifs, &c.

Somme toute, c'est un ouvrage fort bon, fort utile, très riche de faits, de documens précieux et d'utiles renseignemens sur tout ce qui concerne l'Amérique du Nord, ouvrage qui sera consulté avec fruit par les Américains eux mêmes et qui non seulement a sa place marquée dans toutes les bibliothèques, mais qui doit se trouver dans les mains de tous ceux qui s'occupent de politique. J. M.

RAPPORT OFFICIEL DE LA CHAMBRE DES REPRESENTANTS.

Vendredi 3 Mars 1843.

La Chambre se réunit conformément à l'ajournement: l'appel nominal constate la présence de 22 membres. Peu après la majorité se trouvant réunie, le greffier procède à la lecture du journal.

Un congé de quelques jours est accordé à MM. Blanchard et Philips.

Sur motion de M. Robertson, la Chambre s'occupe de l'acte pour venir au secours de J. C. Van Winkle. Le bill est lu trois fois et passe.

M. Clark présente une résolution enjoignant à l'ingénieur d'Etat d'examiner s'il ne serait pas convenable d'établir un chemin à partir de la Cour de Justice des Opelousas jusqu'aux Mississippi, et aboutissant au débarcadère de Duval. L'ingénieur devra présenter un rapport à ce sujet à la prochaine session. La résolution est adoptée.

M. Musson soumet, au nom du comité sur l'agriculture, les manufactures et le commerce, un rapport relatif à l'inspection du tabac. Le rapport est accompagné d'un bill qui nomme des employés dont les devoirs sont désignés pour inspecter le tabac, et qui fixe le taux de l'inspection, etc., etc.. Le bill est déposé sur le bureau, sujet à l'appel de la Chambre.

M. Culbertson, après dispense, sans avoir préalablement donné avis, présente un bill pour autoriser le conservateur des hypothèques de la paroisse Jefferson à se nommer un député. Le bill passe après avoir été lu trois fois.

Sur motion de M. Stillé, le bill [provenant du Sénat] qui a pour but de venir au secours du shérif de la paroisse d'Est Bâton-Rouge et d'autres shérifs, est pris en considération et subit une première lecture.

M. Bordelon, d'un comité spécial, rapporte un bill pour autoriser les habitants de la paroisse de Calcasieu de transporter ailleurs leur Cour de Justice. Déposé sur le bureau, sujet à l'appel de la Chambre.

M. Morgan, d'un comité spécial, rapporte un bill pour venir au secours de J. Hernandes. Le bill subit une première lecture.

M. Ogden, du comité judiciaire, rapporte un bill pour permettre que les personnes et les biens de certains mineurs soient transportés dans l'Etat du Mississipi.

M. Hunt présente une résolution à laquelle le Sénat devra concourir, pour autoriser le gardien de la geôle de la paroisse d'Orléans à livrer aux autorités texiennes, sur un ordre émané d'elles, certains individus accusés de révolte et de meurtre à bord du brick de guerre texien le *San-Antonio*. Le geôlier devra, avant de se dessaisir des prisonniers susdits, réclamer du commodore Moore un mandat sur le trésor texien, pour le remboursement des frais de détention. La résolution est lue trois fois et adoptée.

M. Orr, d'un comité spécial, rapporte une résolution enjoignant à l'ingénieur d'Etat d'examiner s'il ne serait pas possible d'améliorer le bayou de Glaize, et de présenter un rapport à ce sujet à la session prochaine. La résolution est lue deux fois et adoptée.

Sur motion de M. Brashear, la Chambre ordonne l'impression du bill relatif à l'inspection du tabac.

Sur motion de M. Edwards, la Chambre s'occupe des amendemens proposés par le Sénat au bill qui crée de nouveaux districts électoraux dans la paroisse de St. Tammany, et y donne son concours.

Sur motion de M. Nicholls, la Chambre procède à la prise en considération de l'Acte qui amende l'Acte accordant certains privilèges à la ville de Donaldson. Le bill est adopté après avoir subi une seconde et une troisième lecture.

Sur motion de M. Musson, la Chambre s'occupe du bill qui a pour but de venir au secours de l'Hôpital de Charité. Le bill est adopté section par section, et passe après avoir été lu une 3me fois.

Ordre du Jour.

La Chambre poursuit la discussion du bill relatif aux banques hypothécaires.

L'Orateur soumet à la Chambre une communication des directeurs de la Banque des Citoyens, qui protestent contre la mise à exécution de la 29ème section de l'acte relatif à la liquidation des banques, et déclarent l'impossibilité où ils se trouvent de payer en espèces les dépenses courantes de la banque. La communication est déposée sur le bureau pour être examinée par les membres.

M. Brashear explique le but de l'amendement qu'il a proposé hier au substitut, et qui ne consiste, dit-il, qu'à empêcher que l'on ne se décharge d'une double obligation en payant avec des bons. Il ne votera qu'à cette condition pour la seconde section. Celui qui paie avec des bons obtient la main levée de l'hypothèque qui grevait ses biens aussi bien que celle qu'il avait consentie pour sa part d'actions, dont il peut alors réclamer le remboursement. Le résultat de semblables dispositions sera de faire hausser la valeur des bons, et de favoriser les capitalistes et les spéculateurs de New York qui, il n'en doute pas, sont tenus par leurs agens au courant de tout ce qui se passe à la Chambre. M. Brashear est interrompu par M. Brewer, qui se lève et dit qu'il accepte l'amendement.

M. Ogden s'est jusqu'ici abstenu de prendre part à la discussion, parce que la question est très compliquée et qu'il n'a pas encore eu le loisir de l'étudier. Il y a quelques années, dit-il, l'Etat de la Louisiane s'est avisé de garantir sur sa foi l'honneur de certaines corporations particulières. On prédisait déjà alors les désastreux effets d'une semblable mesure; mais ce fut en vain, et la mesure fut adoptée. L'objet du bill, dont la Chambre s'occupe, est, dit-on, de protéger l'intérêt et l'honneur de l'Etat. Il applaudit à de pareils motifs! Mais la mesure proposée est-elle de nature à protéger l'intérêt et l'honneur de l'Etat? Il en doute fort. Les documens dont le greffier vient de donner lecture, ont appris à la Chambre que l'incapacité où la Banque des Citoyens s'est trouvée de payer l'intérêt de ses bons, a fait tomber leur valeur et portera sans doute une nouvelle atteinte au crédit américain. Ce que l'on prédisait il y a quelques années, n'a pas tardé à se réaliser, c'est aujourd'hui de l'histoire. En présence d'un tel état de choses, la Chambre est appelée à accorder aux actionnaires, qui ont inondé le pays de billets de banques, le privilège de payer avec ces billets dépréciés le montant de leurs actions et de leurs emprunts. Est-ce là une mesure conforme à l'équité? Ces actionnaires n'ont-ils pas déjà été assez favorisés en empruntant des banques à raison de cinquante pour cent du chiffre de leurs actions. M. Ogden expose le système des banques hypothécaires, et le peu de garantie qu'offrent ces institutions. Les actionnaires, avant de payer une seule piastre sur le montant de leurs actions, ont pu obtenir une somme égale à la moitié de ces dernières, et cela en espèces ou leur équivalent. Et maintenant on voudrait leur permettre de rembourser les banques à l'aide de billets dépréciés? Il croit que pareille mesure favoriserait d'autres encore que les actionnaires. Ces billets tomberont, il le craint, entre les mains des avides capitalistes de New York. Il aimerait mieux voir les revenus de toutes les habitations hypothéquées aux banques, au-delà même de ce qui serait nécessaire pour subvenir à leurs dépenses, entre les mains des directeurs de ces institutions. Il a toujours eu cette idée qui, du reste, est partagée par un grand nombre de personnes.

M. Ogden propose de renvoyer le bill à un comité.

M. Brewer espère que cette motion sera rejetée. Il avait prévu les objections du préopinant, quoiqu'il ait été surpris de les lui voir soulever. Les membres qui sont opposés au bill ont recours à d'étranges raisons pour le faire rejeter. L'un dit que la valeur des bons sera réduite à rien; l'autre que le bill aura pour résultat de jeter tous les bons entre les mains de capitalistes. Il y a là contradiction. A supposer que la proposition faite par le membre d'Orléans d'affecter aux banques les revenus des habitations hypothéquées, ces institutions n'en recevraient pas moins des billets dépréciés. Tout ce qu'il désire, c'est que l'on fasse justice aux actionnaires. Que va devenir l'intérêt qui s'accumule sur les bons émis? Il faudrait cinq ans à l'Association Consolidée pour solder seulement celles de ses obligations dont l'échéance arrive en cinq mois. La Banque des Citoyens n'est pas dans une meilleure situation. Voudrait-on que l'on payât ces banques en espèces, tandis qu'elles sont elles-mêmes incapables de faire face à leurs obligations, dont l'échéance arrivera tôt ou tard? Non, certainement. La question est donc seulement de savoir si l'on pourra offrir des bons en paiement, et cette question ne peut manquer d'être résolue affirmativement par tous ceux qui savent jusqu'à quel point l'Etat y est intéressé.

Renvoyer le bill à un comité, à cette époque avancée de la session, serait en ajourner indéfiniment l'adoption. Permettre aux banques d'administrer les biens des planteurs de la Louisiane, c'est vouloir la ruine de l'Etat. Les banques d'ailleurs ont déjà prouvé leur inhabileté à gérer leurs propres affaires. Rien ne pourra porter secours à l'Etat, si ce n'est ce bill dont la Chambre s'occupe, et dont les dispositions sont justes, équitables et surtout opportunes.

M. Ogden ne répondra que peu de mots. On ne l'a pas compris. Il a dit que le rapport avait constaté la dépréciation actuelle des bons, et prédit pour l'avenir une plus grande diminution dans leur valeur, et qu'il craignait que le bill ne mît les capitalistes à même d'acheter les bons en masse et de les revendre au pair aux actionnaires. Il ne veut pas que les biens des actionnaires soient sacrifiés. Tout ce qu'il a dit, c'est que si l'on pouvait réussir à faire hypothéquer les revenus des habitations aux banques, ce serait un moyen de payer l'intérêt des bons. Il appréhende fort que le bill ne fasse une distinction entre l'actionnaire riche et l'actionnaire pauvre. Ceux-là seulement qui possèdent quelques moyens pourront acheter des bons. M. Ogden dit qu'il ne veut pas, en proposant de renvoyer le bill à un comité, en ajourner indéfiniment l'adoption, mais seulement l'amender de manière à en rendre les dispositions plus équitables.

M. Musson dit que la session s'écoule et que l'on ne fait rien pour venir au secours des finances de l'Etat. Il n'est pas d'avis que l'on décrète des lois dont les dispositions ne s'étendent qu'à un objet spécial. Il désire que le rapport du comité des finances soit présenté.

La motion de M. Ogden est rejetée par 29 voix contre 11. M. Claiborne propose d'amender cette partie de la section décrétant qu'il sera payé en espèces 20 pour cent de l'intérêt annuel du capital, et de réduire ce chiffre à 15 pour cent. Sa motion est rejetée.

M. Baylies offre un *proviso* décrétant que le remboursement en bons d'un emprunt sur actions, n'affectera pas l'hypothèque consentie en faveur de l'Etat. Cette proposition donne lieu à quelques débats.

M. Hunt propose de déposer l'amendement sur le bureau.

M. Baylies retire son amendement.

La seconde section est adoptée avec les amendemens proposés.

M. Brashear s'oppose à la 3me. section comme accordant des privilèges illimités aux débiteurs des banques. Il voudrait qu'on les limitât.

M. Benjamin expose le but de la section. C'est simplement de contraindre les banques à recevoir en paiement du capital leurs propres créances, lorsque celles-ci sont liquidées et échues.

M. Brashear retire son amendement.

M. Ogden présente un amendement qui est rejeté.

M. O'Brien propose un amendement pour exclure des dispositions du bill ceux qui se sont rendus coupables de défalcation. L'amendement est accepté.

La section est adoptée.

La 4me. section est retranchée.

M. Benjamin propose une section additionnelle à l'effet de permettre aux débiteurs d'hypothéquer les récoltes de leurs habitations, quoique ces habitations soient elles-mêmes hypothéquées aux banques.

Au milieu de la discussion que fait naître cette proposition,

La Chambre s'ajourne à demain, 10 heures.

MAIRIE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

Le prix de la farine fraiche étant de $4 46 [en billets des 1ère. et 2me. Municipalités] par baril, d'après le tarif les boulangers donneront 39 1/2 onces de pain pour dix cents, à partir de lundi, 6 courant. Les pains de seconde qualité devront peser 25 pour cent en sus, c'est à dire 49 1/2 onces.

Nouvelle Orléans, le 3 mars 1843.

Wm FRERET, Maire.

☞ L'usage d'une perruque altère la santé, échauffe les humeurs et engendre des maladies nombreuses. Tous ces accidents peuvent être évités par l'usage du Baume de Columbie de Oldridge, chez COMSTOCK & ROSS, 34, rue des Magasins, qui entretient parfaitement la chevelure, en empêche la chute, même celle provenant de l'âge ou des maladies, entretient la tête constamment propre et donne aux cheveux un très beau brillant.

☞ Nous engageons nos amis qui sont affligés, soit de rhumatisme, soit de goutte, et qui désirent se guérir, à aller acheter une bouteille du Liniment de Hewes pour les nerfs et les os, et de l'Elixir Végétal Indien, dont un assortiment frais vient d'être reçu par MM. COMSTOCK & ROSS, 34 rue des Magasins. Cette médecine de valeur est garantie.—N'attendez pas plus longtemps.

☞ Le consignataire et le capitaine du brick français ELIZABETH, ne paieront aucune dette contractée par l'équipage de ce batiment.
2 mars C. DUFOUR.

☞ AVIS.—Le steamer LOUISIANA, capitaine A. W. Tufts, partira aujourd'hui, à 4 heures P. M. positivement.
JOHN R. SHAW & Co, Agents, 24 Poydras.
4 mars

☞ Les chargeurs par les navires Persian, pour le Havre, Regulus et Massachussets pour Liverpool, sont invités à porter leur manifeste de bonne heure au matin, à la Douane.
L. H. GALE, 93, Commune
4 mars

CHAPEAUX DE PAILLE A LA MODE ET MARCHANDISES DE MODES.
Le soussigné a dernièrement reçu de Paris un nouvel assortiment de Chapeaux de paille à la mode (tout à fait nouvelle mode), Fleurs artificielles, Rubans à la mode pour le printemps: Nos. 9, 12 et 16, ainsi que d'autres belles marchandises convenables pour le commerce, à vendre à bas prix par
24 fev—30 D BEHRMAN, 60, Chartres

Boulangerie de Cie. Nicaud & Comp.
60, rue Condé.
Conduite par B. Bouny.
ON trouvera constamment un grand assortiment d'excellens biscuits de mer; aussi: Biscuits français et au beurre. A vendre à des prix très réduits. 10 fev—1m

[PAR AUTORITÉ.]

(No. 34.)
RÉSOLUTION.

Résolu par le Sénat et la Chambre des Représentants de l'Etat de la Louisiane réunis en assemblée générale; Que l'ingénieur de l'Etat soit requis d'envoyer aussitôt que possible un bateau armé des bras nécessaires pour détruire les embarras qui obstruent le Bayou Darbonne, et pour mettre à flot le bateau qui a été abattu par l'ordre du bureau des Travaux Publics, sous la direction du capitaine Morgan, qui a rendu entièrement impraticable même pour les plus petits canots une rivière qui était navigable pour les bateaux plats, les bateaux à quilles, et toute espèce de petits bateaux; et aussitôt que les travaux ci dessus seront achevés, l'ingénieur de l'Etat, devra employer ledit bateau et les bras dont il pourra disposer, à détruire les embarras qui gênent la navigation du Bayou Mason et de la rivière Tensaw, et ledit bateau restera sur les lieux jusqu'à ce que lesdits embarras aient été entièrement enlevés.

(Signé) C. DERBIGNY, Orateur de la Chambre des Représentans.
(Signé) FELIX GARCIA, Président du Sénat.
Approuvé le 1er mars 1843.
(Signé) A. MOUTON, Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.

(No. 35.)
ACTE
Relatif à la ville de Baton Rouge.

Section 1re. *Il est décrété par le Sénat et la Chambre des Représentans de l'Etat de la Louisiane, réunis en assemblée générale;* Que à l'avenir le constable de la ville de Baton Rouge sera élu par les citoyens de ladite ville à l'époque fixée par la loi pour l'élection du Maire, et des Aldermen de ladite ville; et l'élection dudit constable sera tenue et conduite de la même manière et sous les mêmes restrictions imposées par la loi pour l'élection desdits Maire et Aldermen, nonobstant toute loi à ce contraire.

Section 2me. *Il est de plus décrété, &c.* Que cet Acte sera en force à dater de sa passation.

CHARLES DERBIGNY, Orateur de la Chambre des Représentans.
FELIX GARCIA, Président du Sénat.
Approuvé le 1er. mars 1843.
A. MOUTON, Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.

(No. 36.)
ACTE
Pour créer des Notaires Publics pour les Paroisses de St. Martin et des Rapides.

Section 1ere. *Il est décrété par le Sénat et la Chambre des Représentans de l'Etat de la Louisiane, réunis en Assemblée Générale;* Qu'il sera nommé un notaire public pour la paroisse St. Martin, dont les devoirs seront de résider dans le village de St. Martin; le dit notaire aura droit aux mêmes émolumens et sera sujet aux mêmes responsabilités que tous les autres notaires dans les différentes Paroisses de l'Etat.

Section 2me. *Il est de plus décrété, &c.* Qu'un notaire public additionnel sera nommé dans et pour la paroisse des Rapides, lequel devra établir sa résidence dans cette partie de la paroisse, comprise entre la branche de la rivière Calcasieu, connue généralement sous le nom de Derbonne et les limites des paroisses St. Landry et Natchitoches y compris les établissements d'Anacoco; et le dit Notaire aura droit aux mêmes émolumens, et sera sujet à la même responsabilité, auxquels ont droit et sont sujets les autres Notaires dans les diverses paroisses de l'Etat.

Section 3me. *Il est de plus décrété, &c.* Que les dits Notaires seront tenus de transmettre aux juges de leurs paroisses respectives, tous les actes originaux passés par devant eux, dans les soixante jours de la date des dits actes, afin qu'ils soient inscrits dans les registres du bureau du Juge de Paroisse, et les dits Notaires pourront exiger les frais d'enregistrement au moment de passer les actes.

Section 4me. *Il est de plus décrété, &c.* Que le Gouverneur est et demeure autorisé à faire les nominations ci-dessus mentionnées, conformément aux dispositions de l'acte intitulé "Acte pour autoriser le Gouverneur à faire certaines nominations."

CHARLES DERBIGNY, Orateur de la Chambre des Représentans.
FELIX GARCIA, Président du Sénat.
Approuvé le 1er mars 1843.
A. MOUTON, Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.

(No. 37.)
ACTE
Amendant l'acte intitulé: "Acte pour augmenter le nombre des membres du jury de police de la paroisse de la Pointe Coupée," approuvé le huit février mil huit cent quarante deux.

Section 1ère. *Il est décrété par le Sénat et la Chambre des Représentans de l'Etat de la Louisiane réunis en assemblée générale;* Que les membres du jury de police de la Paroisse de la Pointe Coupée nommés en vertu de l'acte auquel ceci est un amendement, devront se réunir à la maison de Cour de la dite Paroisse au moins trente jours avant l'époque fixée pour l'élection des membres du jury de police, pour tirer au sort pour que cinq d'entre eux soient réélus, et les membres ainsi réélus devront rester en fonctions et les six autres membres, que le sort aura désignés comme devant continuer leurs fonctions, resteront en office jusqu'à l'élection suivante, époque à laquelle leurs fonctions seront terminées de droit, et six autres devront être élus, et ainsi une élection devra avoir lieu chaque année, et les membres élus à l'avenir le seront pour deux ans.

Sect. 2me. *Il est de plus décrété, &c.* Que cet acte sera en force aussitôt sa passation.

CHARLES DERBIGNY, Orateur de la Chambre des Représentans.
FELIX GARCIA, Président du Sénat.
Approuvé le 1er mars 1843.
A. MOUTON, Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.

COMMERCIAL.

NOUVELLE-ORLEANS:
Vendredi soir, 3 mars 1843.

Nous regrettons de dire qu'il n'est survenu aucune amélioration dans les affaires et que l'avenir n'offre rien de bien encourageant. Les nouvelles venues hier d'Europe sont plus défavorables que celles que nous avions reçues depuis bien longtemps, et les spéculateurs de coton ont été bien amèrement désappointés en apprenant le mauvais état des marchés européens. Nous nous ressentons vivement des maux que produit la surabondance de la récolte, et l'expérience de cette saison est une leçon très utile à ceux qui s'imaginent que l'on ne devrait pas limiter la culture du coton.

Les effets que ces nouvelles ont produit sur notre marché ont été déplorables. Les détenteurs ont presque tous retiré leur stock, mais cette mesure est tout à fait indifférente aux acheteurs, qui ne veulent opérer qu'à une très forte baisse.

Le temps est très froid. Le fleuve monte lentement.

COTON. Arrivé depuis le 1er février, de Louisiane et Mississippi 9,762 balles, Tennessee et North-Alabama 2,703, Arkansas 315, Lac 304, ensemble 13,074.—Expédié dans le même espace de temps pour Liverpool 7,355 balles, Glasgow 1,906, New York 446, Boston 1,976, ensemble 11,233 balles. Ce qui augmente le stock de 730 balles et laisse en mains, y compris ce qui se trouve à bord des navires non encore expédiés aujourd'hui un stock de 188,?37 balles.

ETAT DU COTON.

1842 Septembre 1er Stock en mains		4 425
Reçu depuis trois jours,	14,074	
Antérieurement,	761,046	775,120
		779,545
Expédié depuis trois jours,	11 435	
Antérieurement,	577,?76	588,711
Stock en mains		188,?37

La demande animée que nous signalions dans notre revue de mardi dernier, a cessé ce jour même, les transactions de mercredi n'ont pas excédé 4000 balles aux prix portés à nos dernières cotes. Les nouvelles venues hier matin de bonne heure ont, ainsi que nous l'avons déjà dit, produit le plus mauvais effet sur le marché. Les ventes d'hier n'ont pas été au-delà de 1000 balles à une baisse de 1/8 sur les prix de la veille. Aujourd'hui le marché a perdu de cette mauvaise influence et est devenu plus ferme. Les ventes se composent de 6,000 balles prises principalement dans les qualités courantes à une baisse de 3/8 à 1/2. La plus grande partie de ces achats a eu lieu pour l'Angleterre. Nous cotons en conséquence comme suit:

CLASSIFICATION DE LIVERPOOL.

Louisiane et Mississippi.

Ordinaire et bas, de	4	à 4 1/4
Ordinaire,	4 5/8	à 4 3/4
Bon ordinaire,	00	à 00
Bon ordinaire et petit courant,	00	à 00
Petit courant et courant,	00	à 00
Bon courant.	00	00

TABAC.—La demande de cet article a été très animée depuis notre rapport de mardi dernier, à cause des concessions faites aux acheteurs, et les ventes se sont élevées à près de 1000 boucauts pris principalement pour l'Europe. Nous laissons subsister nos cotes pour les beaux lots courants à 2, 3 et 4 cents; les qualités de choix obtiennent de 1/8 à 1/4 en sus. Parmi les ventes qui ont eu lieu ces trois derniers jours, nous signalons principalement: 106 boucauts de choix, savoir: 4 F à 4 1/2, 15 F à 4 1/4, 46 S à 3 1/4, 15 X à 2 1/2; 23 X à 2 1/2, 213 boucauts de choix, savoir: 46 F à 4 1/4, 103 S à 3 1/4, 46 X à 2 1/2; 11 boucauts, savoir: 5 F à 4, 4 S à 3, 6 X à 2; 33 boucauts, savoir: 3 F à 4 1/4, 25 S à 3 1/4, 17 S à 3, 1 X à 3 1/4, 9 X à 2; 176 boucauts beau, savoir: 12 boucauts F à 4 1/2, 80 S à 3 1/2, 83 X à 2 1/2, 1 X à 2 1/4; 28 boucauts, savoir: 3 F à 4 1/2, 12 F à 4, 13 S à 3; 49 boucauts, savoir: 2 S à 3 1/4, 8 S à 3, 2 X à 2 1/4, 8 X à 2; 17 boucauts, savoir: 13 F à 4, 12 S à 3, 2 S à 3 1/4; 10 boucauts, savoir: 1 F à 4, 9 S à 3; 162 boucauts, savoir: 9 F à 4, 41 S à 3, 81 X à 2, et 31 X à 1 1/4.

Arrivé depuis le 28 du mois dernier, 413 boucauts, expédié dans le même espace de temps pour les Barbades (Antilles) 60 boucauts, New-York 0, Charleston 18, ensemble 69 boucauts.

ETAT DU TABAC

1842—Septembre 1, Stock en main		2355
Reçu depuis trois jours	413	
Antérieurement.	16,416	16,929
		19,113
Expédié depuis trois jours,	93	
Antérieurement,	9,839	9,932
Stock en mains		9,181

SUCRE.—La demande a été très active durant ces trois derniers jours, et 700 boucauts en plein ont changé de mains, principalement pour être expédiés au Nord. Le marché est très ferme à 3 1/4 et 6 pour les qualités extrêmes. Nous n'avons entendu parler d'aucune vente sur habitation.

Les sucres de la Havane sont toujours en demande. Nous cotons comme suit: bruns 5 à 6 1/2, blancs 9 1/2 à 10.

MELASSE.—La demande de cet article a été également très active aux prix en plein portés à nos dernières cotes, et pour le moment il ne reste que fort peu de barils en vente. Le marché est très ferme à 12 et 13 cents, selon la qualité et l'état du baril. Nous n'avons été informés d'aucune vente sur habitation.

FARINE.—A l'exception d'hier, où 2,000 barils ont été pris pour l'expédition, savoir 1100 barils à $3 16, et 900 à $3 12 1/2, le marché a été très calme, et le stock actuellement en vente de marques de choix des boulangers est actuellement très important et se vend à $3 20. En conséquence nous laissons subsister les prix portés à nos dernières cotes, c'est-à-dire $3 20 la superfine.

PRODUITS DE L'OUEST.—La dépression sur le marché aux provisions s'est encore accrue les derniers jours de la semaine; il est actuellement impossible d'effectuer une seule vente importante, à moins de réduction dans les prix. Les arrivages de toutes les descriptions sont importants et le stock s'accumule rapidement. Il est actuellement de beaucoup supérieur aux besoins des demandes. Nous cotons Porc mess 7 75 à 7 80, prime à 5 1/2 à 5 50, M. O. 5 25, Porc Bulk $3 00 par 100 livres, Bœuf mess $7 00 par baril, 1/2 do. $4 00, prime $6 50 par baril. Le lard "Strictly Prime" est en bonne demande, mais les autres descriptions sont négligées. Nous cotons les qualités extrêmes de 4 1/2 à 4 1/2. Bacon, plats côtés 3 à 3 1/2, épaules 3 1/4, jambons sans enveloppe 6.

WHISKEY.—Les fréquens arrivages ont fait fléchir les prix du rectifié, que nous cotons aujourd'hui de 16 1/2 à 17 cents par gallon. Pas de demande.

TOILE ET CORDE D'EMBALLAGE.—Toujours très calme.

SEL.—Le marché est très calme, et les ventes sur la Levée sont très limitées à 90 et 95 le sac et 80 à 90 le gros. Les prix en magasin sont les mêmes. Le sel des îles Turques est très négligé.

CAFE.—Il n'est survenu aucun changement sur le marché; la demande est toujours très limitée ainsi que nous le disions précédemment. Nous cotons le Havane prime vert 7 3/4 à 8 1/4, Rio 7 1/2 à 8.

FRET.—Il n'y a pas eu d'engagements pour les ports étrangers; les navires pour Liverpool complètent à 3/4 à 1/2.

FRET.

Coton pour Liverpool	3/4
Do de Havre,	1 1/8
Do de New York,	3/4 par liv
Do de Boston,	7/8 à — do
Tabac pour Cowes,	70 à 72 nominal
Do de Londres directement,	00 à 00
Do de New York,	6 00 à 0
Do de Boston,	7 à 8
Do de Philadelphie,	00 à 00

CHANGE.—Les tireurs n'étant plus aussi nombreux, la demande du change s'est améliorée.

CHANGE A L'INTERIEUR.

Sterling de	pair à 1 pc. et. d'escompte	
France,	5 75	do.
New York, 60 jours de vue	5 1/2	do
Chèque,	2 1/4 à 2 3/4	do
Philadelphie 60 jours de vue,	5 1/2	do
Do à vue	2 1/2 à 4	do
Boston 60 jours	5 1/2	do

MARCHÉ MONETAIRE DE LA NLLE. ORLEANS.

Billets du trésor des Etats Unis.

Coup. de $1000	pair à 1 pc et d'escompte	
do 500	pair à 1	do
do 50 et 100	pair à 1	do
Billets de la Banque Consolidée	30 à 33 p. c. escompte	
do Commerce	29 à 31	do
do Citoyens	29 à 31	do
do Améliorations	67 à 70	do
do Atchafalaya	80 à 85	do
do Exchange	60 à 64	do
do Orléans	56 à 57	do
do de la 1re Municipalité	19 à 21	do
do 2de do.	30 à 34	do
do 3me do.	70 à 73	do
do Alabama	18 à 20	do
do Kentucky	pair à 1 p cent	do
do Tennessee	1 à 2	do
do Ohio	5 à 10	do
do Illinois	60 à 65	do
do Indiana	1 à 2	do

COMMERCIAL D'EUROPE.

HAVRE, le 30 janvier 1843.

COTON.—Le coton est faible, quoique les ventes soient considérables; les prix ont baissé cette semaine de 2 à 4 c. surtout dans les qualités supérieures. Nous avons reçu ce mois 16,230 balles, et nous en avons vendu 28,000. Les ventes de cette semaine se composent de 2,633 balles Louisiane de 62 à 96, 1 418 Georgie à 59 et 76 80. Stock 127,000; l'année dernière 105,100, l'avant dernière année 76,000.

31 Janvier.

Le marché a été très calme durant toute la semaine qui vient de s'écouler. La demande a été restreinte aux besoins immédiats, et si en quelques circonstances des ventes un peu importantes ont été faites, elles sont dues aux concessions faites par les détenteurs. Le stock qui s'accumule journellement et les dispositions manifestées par tous les détenteurs de réaliser promptement, ont encore ajouté à la dépression du commerce en général. Il y avait tout lieu de croire que, sous l'empire de circonstances aussi défavorables, les transactions ne seraient pas actives, mais on ne comptait guère sur une telle dépréciation. Les prix du coton des E. U. ont encore subi une nouvelle baisse que nous pouvons signaler être de f. 1 à 2 dans les qualités supérieures, f. 2 à 3 dans les qualités courantes, f. 3 à 4 dans les qualités ordinaires, et f. 2 dans les autres descriptions. Nos dernières nouvelles venant de l'autre côté de l'Atlantique sont peu favorables, apportées par l'Albany, paquebot, du 4 de ce courant, nous attendons celui du 16 d'un moment à l'autre. Les fréquens arrivages qui ont continuellement lieu de tous les ports de l'Union, et la grande quantité de produits qui vont arriver à cette époque de l'année, ont fortement entravé les opérations, l'aspect du marché est très sombre et nous ne voyons rien dans l'avenir qui puisse l'éclairer. Les importations de ce mois ont été de 16,230 balles. Exportations, 25,334.

LISTE MARITIME.

PORT DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

EXPEDIES

Navire Tennessee, Wise, Glasgow — Holmes & Mills
Don Juan, Bouls, Liverpool — Whitney & co
Barque Bolton Abbey, Mason, Liverpool — F Maxwell
Nahant, Windsor, Boston — J A Merritt & co
Brick Cameo, Jarvis, Boston — do
Goel. Texas, Baker, Belize, Honduras — J Alexander
Va Antoinette, Delveille, Tampico — Capdevielle & Cucullu

ARRIVES

Bateau de remorque Phenix, Annable, des Passes
Bateau de remorque Prairie, Dibley, des Passes
Bateau de remorque Swan, Martin, des Passes
Bateau de remorque Star, Heaton, des Passes
Navire Warsaw, Hathaway, de New York
Navire Roscoe, Robertson, de Boston
Barque Lion, Skofield, de New York
Brick Diadem, Grant, de Kingston, Ja
Brick Erba, Musser, de la Havane
Goel. Simmons, Nieman, de la Havane
Goel. Josephine, Robinson, de la Havane
Goel. Magnet, Taylor, d'Apalachicola
Goel. David Rogers, Hunt, de la Mobile
Goel. Geo. Cobbe, retournée en détresse
Steamer Baton Rouge, Walworth, Natchez
Brunette, Irwin, Cincinnati
De Soto, Dolman, d'Alexandrie
Levi Welch, Glasscock, Pellington
Diadem, Rogers, Cincinnati
Joo Nichol, Dozhiel, St Louis

MEMORANDA.
Ports étrangers.

A Bordeaux pour ce port, 1er fev. Bevis, Briggs, partant le 1 fev, 31 janv le Sarah Ann, Heurich, arrivée de la N Orléans, 31, le John Garrow, Davy, de Liverpool, pour la N Orléans en détresse.

Havre, 26 janv.—Arrivé, le Statesman, N Orléans; 29, le Memnon; 30, le Provence et le Magnolia; 2?, le Plato et l'Alexandria, 1 fev, l'Orégon, Gludon, le Timoleon, et la Ville de Bordeaux, Porto; 14, l'Erie, Ella, le Chevalier, Woodbury le 20, le North Carolina, le Lyons; 22, Sarah & Arabia.

Brême, 23 janvier.—Arrivé Diana, Nile, Orléans.

Baltimore, 28 fev—Arrivée, goélette Valhalla, Haynes, N. Orléans.

Charleston, 26 janv.—Expédié brick Caroline, Sherwood, N. Orléans.

Boston, 19 janv.—Arrivés barque Olga, Thacter, N. Orléans; barque Rainbow, Sampson, do.

New-York, 21 fev—Expédiés nav Argo, N. Orléans; nav Ocmulgee, do, barque Beaver, do, barque Albert Henry, do, brick Trenton, do—Expédié navire William, do, barque Charles Hammond, do; arrivé Cincinnati, do, barque Ospray, do, brick Thorne, Ellwell, do, arrivé, brick Tower, Wilson, do, brick Jefferson, Dyer, do.

Frankfort, 14 fev—Parti, brick Balkan, Godfrey, Nlle. Orléans.

Philadelphie, 23 fev—Arrivé, brick North Bend, Sparks, N Orléans, brick Sabine, Yates, do, ... Ohio, Hatch, do, barque Hope, do.

INSTITUTION POUR LES JEUNES DEMOISELLES.
MDE J P GHERARDI ouvrira une institution pour les jeunes Demoiselles, le 6 mars, au no. 20, rue Bourbon, entre les rues Douane et Canal.
Références
Hon H. A. Bullard, Nouvelle-Orléans
Hon Isaac Johnson, do
Hon L. Saunders, do
Hon G. R. King, Opelousas
4 mars 6

A Louer ou à prendre à bail Le joli HOTEL AU LAC, au bout du canal, avec toutes ses dépendances, telles que maisons de bains, écuries, ten pin alleys, jardins, &c. On louera à bail à une personne respectable et solvable. S'adresser à la Banque du Canal.
4 mars N. N. WILKINSON, agent.

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves. Succession de Joseph Edouard Cerveuil. Avis est par le présent donné aux créanciers de la dite succession, et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par Joseph Mathieu Cucullu, exécuteur testamentaire de feu Joseph Edouard Cerveuil, ne serait point approuvé et homologué, les fonds entre ses mains reportés conformément audit compte.
Par ordre de la Cour,
W. F. C. DUPLESSIS, Register des Testamens.
4 mars—3en10

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour du Premier District Judiciaire—L'Etat de la Louisiane, à tous ceux que ces présentes concerneront, salut: Attendu que Hypolite Trépagnier ayant acheté à la vente du shérif de la paroisse St. Charles, l'esclave ci-après décrit, a fait enregistrer au greffe de cette Cour où la dite vente fut enregistrée le 25ème jour de février de l'année 1843, conformément à un acte de la Législature de l'Etat de la Louisiane, intitulé "Acte pour confirmer les ventes judiciaires," approuvé le 10 mars 1834, il est connu, et toutes personnes intéressées sont par le présent sommées au nom de l'Etat de la Louisiane et de la Cour du Premier district Judiciaire, de montrer cause pourquoi la propriété ci-après décrite ne serait pas confirmée, si elles peuvent, à raison de quelque défaut de forme dans l'ordre, le décret ou jugement de la Cour en vertu duquel la vente a été faite, ou de toute irrégularité ou illégalité dans l'estimation, l'avis ou le tems et la forme de la vente, ou pour toute autre cause quelconque, de faire voir, dans trente jours à dater de la publication de cet avis, pourquoi la vente ainsi faite ne serait pas confirmée et homologuée.
Le dit esclave fut vendu par le shérif susdit, le 7me jour de janvier de l'année 1843, en vertu d'un décret de cette Cour rendu le 6 de février de l'année 1830 dans l'affaire de François Soulet vs. Pierre Trepagnier No. 12,102 du docket de cette Cour, à laquelle vente le dit Hypolite Trepagnier s'est rendu acquéreur pour le prix de six cents piastres payable à douze mois de crédit.
Description de la propriété d'après le transfer judiciaire, savoir:
Un mulâtre nommé CELESTIN, âgé d'environ vingt-huit ans.
[L. S.] Témoin l'honorable A. M. Buchanan, juge de la Cour susdite, ce 3 mars 1843.
P. LEBLANC, dep. greffier.
4 mars—3en10j

TOILE A DRAPS—100 balles 4/4 Appleton, 10 de Essex, 15 de 37 pouces, convenables pour le marché mexicain, à vendre par HARROD, DARLING & Co.
4 mars 40 Commune.

MARCHANDISES de Lowell—50 balles coton 4/4, 7/8, calicots, linseys et jeans, 2 caisses de cotonnade à la mode, à vendre par HARROD, DARLING & Co,
4 mars 40, Commune.

CHANGE sur France, à vendre par A. LECOURT, 10, rue St. Charles.

PACANNES—100 sacs pecannes très grosses, du Texas, à vendre par FROST & co, 10 Magasins. 4 ms

PANTALON de cotonnade—10 caisses, à vendre par FROST & co, 10 Magasins. 4 me

CIRAGE—200 grosses supérieur, à vendre par FROST & co, 10 Magasins. 4 me

BRODEQUINS, Bottes et Souliers—Actuellement en débarquement de l'Emily Taylor et en magasin, formant un assortiment général, à vendre, à des conditions avantageuses, par FROST & co, 10 Magasins. 4 mars

SANGSUES—10,000 Sangsues de premier choix, nouvellement reçues, à vendre à 12 1/2 et 15 cents chaque, au Dépôt Général, rue du Quartier No. 46, entre les rues Condé et Vieille Levée. Les pharmaciens et les personnes habitant la campagne, peuvent en toute saison s'approvisionner de sangsues à des prix très réduits. 3 mars

AVIS.
ANT. DUBUC, secrétaire du conseil des marguilliers de l'église St Louis de la Nouvelle Orléans, autorisé par ledit Conseil à recevoir les ordres pour les commandes d'enterremens des Catholiques, et à vendre des emplacemens, tombes particulières et tombes dites "fours" dans le Cimetière No. 2, prévient le Public qu'il se charge de fournir à des prix très modérés tout ce qui concerne les susdits enterremens; savoir: Cercueils, corbillards, voitures, catafalques, cierges, crêpes, écharpes, gants, billets d'invitations, &c.
Il se charge aussi de la construction ainsi que de l'ouverture et la clôture des tombes et fours.
(Bureau No. 16, face à la Place St Antoine, attenant au presbytère de l'église St. Louis.
2 mars—6t

AVIS—COURVOISIER & Co, Confiseurs, encoignure Royale et Orléans, ont l'honneur de prévenir leurs amis et le public, qu'ils viennent de faire l'ouverture de deux billards, premier choix, dans le beau et vaste salon si connu sous le nom de "Cercle d'Orléans", au dessus de leur magasin. 3 mars—6

PLANTES à bon marché, au jardin de Dinn, vis-à-vis l'Hôpital de Charité, rue de la Commune. Le bail du soussigné étant près d'expirer, il vendra, pendant une semaine seulement, un grand lot de plantes dans son jardin. Les Dames et Messieurs sont invités à visiter ses plantes et pourront s'assurer qu'ils trouveront chez lui meilleur marché que partout ailleurs. H DINN,
20 fev 11, rue de la Commune

AMANDES à coque douce, à vendre par MANUEL BLASCO, 26, Commune
CAFE de la Havane—Café vert, à vendre par MANUEL BLASCO, 26, Commune. 3 m
CIGARES de la Havane—Un assortiment complet à vendre par MANUEL BLASCO, 26, Commune. 3 m
EAU-DE-VIE de pêches, à vendre par MANUEL BLASCO, 26, Commune. 3 m
SUCRE de la Havane—Blanc et jaune, à vendre par MANUEL BLASCO, 26, Commune. 3 m
GENIEVRE de Hollande, à vendre par MANUEL BLASCO, 26 Commune. 3 m
BLANC de baleine, à vendre par MANUEL BLASCO, 26, Commune. 3 m
AMANDES sans coques, à vendre par MANUEL BLASCO, 26, Commune. 3 m
CAFE vert de la Havane, en magasin, à vendre par J. M. CABALLERO, 32, Vieille Levée.
CIGARES de la Havane. Un assortiment complet des meilleures qualités, à vendre par J M CABALLERO, 32 Vieille Levée. 3 mars
LANGUES salées et fumées—8 barils et 15 1/2 do. à vendre par HULLIN & WOODRUFF, 60, rue du Camp. 3 mars
POIVRE de Cayenne—20 caisses 6 douzaines, à vendre par HULLIN & WOODRUFF, 60, Camp.
MOUTARDE—30 caisses Moutarde de Londres, à vendre par HULLIN & WOODRUFF, 60, Camp. 3 mars

VENTES DE SHERIF.

Philip McIntyre vs. l'Eglise Catholique et Romaine de St. Patrick.

COUR DE PAROISSE—No. 16,211—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cour de Paroisse dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, il sera vendu à la Bourse de Cité, rue St. Louis entre les rues de Chartres et Royale, dans cette ville, mercredi le 5 avril 1843, à midi.

Les bancs non vendus de ladite église catholique et romaine de St. Patrick, environ 50, plus ou moins.

Saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions comptant.

V. ALLAIN, shérif de la paroisse d'Orléans.
4 mars—3en30j

Jonathan Montgomery, exécuteur testamentaire de Wm Nott, associé décédé, et Michael Musson et George Otis Hall, associés survivans de la société de Wm. Nott & Co subrogés &c. versus S. T. Hobson & Co. dans l'affaire de la Banque des Citoyens de la Louisiane vs. lesdits défendeurs et al.

COUR DE DISTRICT—No. 11,213—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cour de District du Premier District judiciaire de l'Etat de la Louisiane, il sera offert en vente publique à la Bourse de Cité, rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale, vendredi sept avril 1843, à midi:

Un îlot de terre désigné par le No. treize, situé au faubourg Ste Marie, borné par les rues Gravier, Commune, Madeleine et Adéline, et contenant quatorze lots, lesquels sont désignés sur un plan dressé par John Gravier et déposé au bureau de la Compagnie de Navigation d'Orléans de cette ville.

Un lot de terre situé au faubourg Ste. Marie, de cette ville, désigné par le No. Quatre sur un plan annexé à un acte passé pardevant G. R. Stringer, notaire public, le 16 mars 1836, lequel forme l'encoignure des rues Gravier et Baronne et mesure 46 pieds 6 pouces de face à la rue Gravier, 165 pieds 10 pouces de face à la rue Baronne, 162 pieds 10 1/4 pouces du côté joignant le lot No. Trois, et 46 pieds 1/2 pouces sur la ligne de fond, joignant le lot No. cinq.—Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui sont dessus.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions, comptant.

A. SIDNEY LEWIS, Shérif de la Cour de District
4 mars—3en30j

Les Commissaires de la Banque des Négociants de la Nouvelle-Orléans versus Charles Gardiner et Céleste D. Gardiner, sa femme.

COUR DE DISTRICT—No 21,8?4—En vertu d'un ordre de saisie et vente à moi adressé par l'honorable Cour de District du Premier District Judiciaire de l'Etat de la Louisiane, il sera offert en vente publique à la Bourse de Cité, rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale, samedi huit avril 1843, à midi:

Un certain lot de terre situé rue Royale, dans cette ville, sur le côté Nord-Ouest, entre les rues Conti et Bienville, mesurant (en pied français) vingt pieds six pouces, plus ou moins, de face à la rue Royale, par cent vingt pieds de profondeur, et vingt pieds, plus ou moins, de large dans le fond, ensemble avec la maison en briques à trois étages et toutes les autres arrière bâtisses érigées sur ledit lot, et toutes les dépendances qui y appartiennent.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions: comptant.

A. SIDNEY LEWIS, Shérif de la Cour de District
4 mars

COUR DE COMMERCE—No. 5,51? E. Jonas & al. vs. F. Manouvrier vs. la Compagnie d'Assurance des Pompiers.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cour de Commerce de la Nouvelle-Orléans, j'offrirai en vente publique, au café de la Bourse de Cité, rue St. Louis, le jeudi 16 mars 1843, à midi, les billets ci-après décrits saisis dans l'affaire ci-dessus, savoir:

1o. Un billet souscrit par l'Association charitable des Pompiers à l'ordre de la Compagnie d'Assurance des Pompiers de la Nouvelle-Orléans, de la somme de $4,888 33 1/3, daté du 15 juillet 1842, payable à un an de date et portant intérêt à raison de 10 pour cent l'an garanti par première hypothèque, ainsi qu'il appert de l'acte passé devant W. Y. Lewis, notaire, le 5 août 1842, sur les propriétés suivantes, savoir: 1o. Un certain lot de terre désigné par le No. Neuf de l'îlet A situé dans la seconde Municipalité, mesurant 25 pieds de face à la rue Front, sur 155 pieds de profondeur (mesure anglaise); 2o. Un autre lot de terre désigné par le No. Trente Deux dudit îlet et dans la même Municipalité, et mesure de même que le précédent; 3o. Un autre lot de terre désigné par le No. Huit de l'îlet B dans la même Municipalité, mesurant 17 pieds 11 pouces et 6 lignes face à la rue Religieuse, sur une profondeur de 100 pieds 11 pouces et 7 lignes;—4o. Un autre lot de terre désigné par le No. Neuf dudit îlet B et dans la même Municipalité, et formant l'angle des rues Religieuse et Nouvelle Levée, mesurant 24 pieds 1 pouce et 7 lignes face à la rue de la Nouvelle-Levée, et 66 pieds 6 pouces et 6 lignes à la rue Religieuse et une mesure irrégulière dans le fond, ainsi qu'il compte de l'acte hypothécaire ci-dessus relaté, daté du 5 août 1842;—5o. Un autre lot de terre désigné le No Dix de l'îlet B et situé dans la même Municipalité, mesurant 24 pieds 3 pouces de face à la rue de la Nouvelle-Levée, 86 pieds 7 pouces de profondeur, et ayant une mesure irrégulière dans le fond (mesure anglaise), le tout d'après ledit acte;—Ensemble avec toutes les améliorations qui sont sur lesdits lots de terre, les droits, privilèges et servitudes y attachés et qui en dépendent, et conformément au plan dressé par Joseph Pilié, voyer de la seconde Municipalité, le 21 décembre 1840, une copie certifiée duquel est annexée à un acte en l'étude de Wm Y Lewis, notaire, daté du 5 décembre 1841.

2o. Un autre billet souscrit par Jane H. Bedford autorisée par son mari George Bedford à son ordre et endossé par lui, daté du 14 août 1841, de la somme de $3 ..., payable à un an de date, avec intérêt à raison de 10 pour cent l'an du jour de l'échéance jusqu'à parfait paiement, garanti par hypothèque en premier lieu, ainsi qu'il appert de l'acte passé au rapport du dit notaire W. Y. Lewis le 10 septembre 1841, sur la propriété suivante, savoir: Un certain lot ou portion de terre situé sur le faubourg de l'Annonciation, désigné par le No. Un, sur le plan originaire dudit faubourg, fait par B. Lafon, le 24 mai 1807, déposé en l'étude de M. L. T. Caire, notaire public. Les dits portions de terre mesure 30 pieds (mesure anglaise) de face à la rue Constance, sur 120 pieds de profondeur (mesure française); ensemble avec toutes les améliorations qui sont dessus, et les droits, privilèges et servitudes y attachés et qui en dépendent.

3o. Un autre billet souscrit par Eliza C. Tracey, à l'ordre de Elisha I. Tracy, son mari, et autorisé par lui, daté du 16 sept 1841, de la somme de $..., et payable à un an de date, avec intérêt à raison de 10 pour cent l'an à partir de l'échéance jusqu'à paiement final, garanti par hypothèque première (ainsi qu'il appert de l'acte au rapport du dit W. Y. Lewis, notaire), sur les propriétés suivantes, savoir: Un certain lot de terre désigné par le No. ... au faubourg Ste Marie, mesurant 23 pieds de face à la rue St Pierre, sur 120 pieds 7 pouces et 7 lignes de profondeur; 2o. Un autre lot de terre désigné par le No. soixante quatre, mesure comme ci-dessus, ensemble avec toutes les améliorations, les droits, privilèges et servitudes attachés et qui en dépendent.

4o. Un autre billet souscrit par Richard Swann, à l'ordre de J. B. McClure, daté du 16 août 1839, et payable à un mois de date, de la somme de $1,..., garanti par hypothèque ainsi qu'il appert de l'acte passé par devant ledit notaire W. Y. Lewis, daté du 20 août 1839 sur les propriétés suivantes, savoir:

1o. Un certain lot de terre désigné par le numéro quinze de l'îlet originairement numéroté 43, situé au faubourg Lafayette, paroisse de Jefferson, borné par les rues Joséphine, Dryades, Andrew et Prytania, mesurant 30 pieds de face à la rue Joséphine sur une profondeur de 131 pieds.

2o. Un autre lot de terre désigné par le numéro seize du dit îlet, mesurant 30 pieds de face à la rue Joséphine sur une profondeur de 131 pieds, ensemble avec toutes les améliorations qui sont dessus, les droits, privilèges et servitudes y attachés et qui en dépendent.

Ainsi qu'il appert d'un plan fait par Louis Bringier, arpenteur général de cet Etat, le 21 décembre 1835 et déposé en l'étude de H B Cenas, notaire public.

Conditions: comptant.

EMILE LA SERE, Shérif de la Cour de Commerce
4 mars—3t en 30j

PAR LE REGISTER.

SUCCESSION de Madame veuve Joseph Tircuy.—Vente par le Register des Testamens.—Samedi le quatre mars 1843, à une heure P M à la Bourse de la Cité, rue St. Louis, entre les rues de Chartres et Royale, en vertu d'un ordre rendu par l'honorable Cour des Preuves, dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle-Orléans, en date du 27 janvier 1843, il sera vendu pour le compte de la succession de Madame veuve Joseph Tircuy, les propriétés foncières, esclaves et actions ci-après décrites, savoir:

Un terrain situé en cette ville, au faubourg Tremé, formant l'encoignure des rues Ste Anne et Remparts, entre les rues ... Dumaine et portant le No 257, mesurant trente et un pieds de face sur cent cinquante pieds de profondeur, ensemble avec la maison en briques, cuisine et autres bâtisses et dépendances qui y sont érigées.

Sept actions du capital de la Banque des Citoyens de la Louisiane.

La négresse Henriette, âgée de 33 ans, blanchisseuse et repasseuse; Modeste, négresse âgée de 40 ans, cuisinière, maladive. Cinq actions de la Compagnie d'Assurance d'Orléans de $100 chacune.

Conditions.—Pour la propriété foncière et les actions de la banque des Citoyens, l'acquéreur assumera le paiement d'une somme de $5184 due à la dite Banque et payable le 1er mars 1843, et la balance du prix d'adjudication payable un cinquième comptant, et le reste à six et douze mois. La négresse Henriette, un cinquième comptant et la balance à six mois. La négresse Modeste et les actions de la Compagnie d'Assurance d'Orléans, comptant. Le tout pour billets endossés à satisfaction, garantis par hypothèque jusqu'à parfait paiement, et en cas de non paiement à l'échéance, les dits billets porteront intérêt à raison de dix pour cent par an, sans que cette dernière clause puisse autoriser les acquéreurs à retarder le paiement d'aucun billet.

W. F. C. DUPLESSIS, Register des Testamens.

N. B. Les actes de vente aux frais des acquéreurs, pardevant Charles Boudousquie, not. pub. 4 jab

Succession de Martin Cahill

VENTE PAR LE REGISTER DES TESTAMENS.

SAMEDI quatre Mars 1843, à une heure P. M., à la Bourse de la Cité, rue St. Louis, entre les rues de Chartres et Royal, en vertu d'un ordre rendu par l'honorable Cour des Preuves dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, Etat de la Louisiane, en date du 20 février 1843, il sera vendu pour le compte de la succession de Martin Cahill, les actions ci-après décrites, savoir:

Vingt Actions de cent piastres chacune dans le fonds capital de la Banque du Commerce de cette ville.

Huit Actions de cent piastres chacune dans le fonds capital de la Banque de Cité de la Nouvelle-Orléans.

Conditions: Comptant.

21 fev W. F. C. DUPLESSIS, Register des Testamens.

BANQUE DU COMMERCE DE LA NOUVELLE ORLEANS.
Nouvelle-Orléans, le 2 Février 1843.
AVIS est par le présent donné qu'une élection annuelle par les Actionnaires de onze Directeurs pour servir durant un an, aura lieu au local de la Banque, le lundi 6 mars prochain, entre 10 heures A. M. et 2 heures P. M.
3 fev—1 1j. GEO. O. HALL, Caissier

BANQUE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE.
Nouvelle Orléans, 27 Février 1843.
LES personnes dont les noms suivent ont été élues par l'Etat directeurs de cette banque, le 2de courant:
J. B. B. Vignié,
Félix Grima,
P. Reynaud.
Et le 20 du courant, les personnes qui suivent ont été élues directeurs par les actionnaires:
B. Bringier, Félix Lobatut,
Wm. T. Hepp, J. Montgomery,
F. Jordy, Louis Pilié.
Et à une assemblée qui a eu lieu ce jour, M. J. B. B. VIGNIÉ a été élu président à l'unanimité.
2 mo—3 RICHARD RELF, Caissier

BANQUE DE CITE.
Nouvelle Orléans, le 20 février 1843.
AVIS est par le présent donné aux actionnaires de cette banque, qu'une élection annuelle pour douze directeurs pour servir pour un an, aura lieu au local de la banque, lundi 6 mars prochain, entre 10 heures A. M et 2 hrs P M
20 fev E. J. FALFREY, Caissier.

CHARBON—Les soussignés reçoivent dans ce moment dans la 3me. Municipalité, du superbe charbon de Pittsburg, qu'ils offrent à vendre en quantité convenable aux acheteurs, à un prix modéré. B. & A. SOULIE,
20 fev 85, Bienville, au premier

DEMANDE.—Une jeune femme, ayant un nourrisson d'un mois, demande à se placer comme nourrice. Elle pourra donner les meilleures recommandations. S'adresser à l'encoignure des rues Amour et Union. 27 fev—7

UNE DAME FRANÇAISE, qui a reçu une éducation soignée, et qui a de l'instruction et un talent peu commun sur le piano, désirerait s'employer à faire, dans une famille, l'éducation de quelques enfans, ou à enseigner le piano dans une institution. Elle serait disposée à accepter une place à la ville, à la campagne ou même dans un autre Etat de l'Union.
S'adresser au bureau de cette feuille. 27 fev 7

A vendre dans la Paroisse St Jacques, une RESIDENCE très agréable située entre l'Eglise et le Couvent, consistant en une Maison d'habitation construite il y a environ 3 ans, une cuisine, jardin et un morceau de terre d'environ 3 acres de superficie sur lequel les bâtisses sont construites. Le morceau de terre a un arpent de face au fleuve et s'étend en profondeur sur environ 30 arpens.
Le tout peut être acheté pour le prix qu'ont coûté les améliorations. Un titre indisputable sera fourni à l'acquéreur.—Pour plus d'informations, s'adresser à M. A. Lebourgeois, résidant près de la maison en question, ou au Dr. H. EDWARDS,
1 mars 6, rue du Camp, Nouvelle-Orléans

A LOUER, en passant un bail pour trois ans, une jolie résidence de campagne située sur le chemin du Bayou St. Jean, à un petit mille du passage de la ville, un lot de terre de 135 pieds face à la rue St. Jean, sur trois arpens de profondeur, sur lequel il y a une belle maison, cuisine, chambres à domestiques, écurie, poulaillers, &c. S'adresser à L. GARNIER,
28 fev 6t rue Royale, No. 162.

CINQ PIASTRES DE RECOMPENSE seront données à quiconque arrêtera et conduira chez sa maîtresse, la griffonne LAURE dite DALLY, âgée d'environ 26 ans, taille de 5 pieds 4 ou 5 pouces, ayant une brûlure qui lui prend tout l'avant-bras; parle anglais et français. Elle se tient, à ce que l'on croit, dans les environs de la Banque de l'Etat, ou aux environs de l'hôtel St.-Charles.
20 fev—4 Vve E. PITARD, 14, rue St.-Pierre

AMUSEMENTS.

THEATRE D'ORLEANS.

DIMANCHE 5 MARS 1843

La première représentation de OSCAR, ou LE MARI QUI TROMPE SA FEMME, Comédie en 3 actes, de Scribe

La reprise de JEAN DE PARIS, Opéra en deux actes, de Boyeldieu

☞ Entre les deux pièces, on tirera la Loterie ou souscription, dont la liste est ouverte au bureau de la location du Théâtre d'Orléans.

PRIX REDUITS

1re et 2de loges, galeries et parquet, 1 piastre
Parterre et baignoires, 75 cents

NOUVEAU THEATRE ST. CHARLES.

SAMEDI, 4 MARS 1843

Première représentation de LA BAYADERE ou LA FILLE DE CACHEMIRE. Précédé de: L'ANNEAU DE MARIAGE.

En cette circonstance, Mme FARREN dira une adresse aux pompiers.

M LYNCH chantera LA RESERVE, dédiée aux pompiers.

SALLE DE BAL WASHINGTON.

GRAND BAL PARÉ ET MASQUÉ.

Tous les jours, Dimanches exceptés
Durant la saison.

S. DUBORD, Directeur.

Prix d'entrée—une piastre. 14 dec

POUR ST. LOUIS, Alton et la Rivière Illinois. Le steamer OSCEOLA, capitaine Norbon Pearce, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à JOHN R SHAW & Co, Agents,
4 mars 24, Poydras.

POUR ST LOUIS. Le steamer LOUISIANA, capt. A. W. Tufts, partira samedi 4 du courant à 4 h P. M. Pour fret ou passage, s'adresser à bord vis à vis la place Lafayette, ou à JOHN R SHAW & Co,
2 mars 24, Poydras.

POUR VERMILLONVILLE—Le paquebot régulier, steamer bon marcheur et tirant peu d'eau MARQUETTE, capt A. A. Turpin, est attendu tous les jours et partira peu après son arrivée pour le port ci-dessus et tous ceux intermédiaires. Pour fret ou passage, s'adresser à BOLLAIN, BELLOCQ & DEGALOS,
27 fev 26, St Louis.

PAQUEBOT REGULIER entre la Nlle Orléans, Lafourche et toutes les habitations intermédiaires.—Le bateau à vapeur neuf CARRIER, capt A. C. Lacoste, fera, pendant toute la saison des eaux hautes les voyages entre la Nouvelle-Orléans et Field's Mills, Lafourche et toutes les habitations intermédiaires. Le plus grand soin possible sera porté au fret chargé par ce bateau. Le CARRIER fera un voyage tous les cinq jours. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord ou à HENRY TETE,
13 fev—30 No. 11, Front Levée.

POUR PHILADELPHIE—Le brick CARIB, capitaine Pettefield, partira sous peu, ayant 100 boucauts de sucre engagés. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à J H ASHBRIDGE,
4 mars 47, Camp

POUR PHILADELPHIE—Lundi 6 du courant—la goélette ROWENA capt Williams partira sous peu. Pour fret du complément s'adresser à J H ASHBRIDGE,
4 mars 47, Camp

POUR BOSTON—Le brick TIMOTHY PICKERING, capitaine Tilden, ayant sa cargaison arrêtée. Pour fret sur le pont ou passage, s'adresser à HARROD, DARLING & Co,
4 mars 40 Commune

POUR BOSTON—Le brick CERVANTES, capt S J Tufts, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, vis à vis le Marché à la viande ou à NORCROSS & FOSDICK, 40, Gravier

POUR NEW YORK—Ligne de la Louisiane et New-York—Le navire paquebot CINCINNATI, capitaine S Barstow, est maintenant en chargement et partira immédiatement. Pour fret ou passage, s'adresser à bord en face du Marché aux Légumes, ou à HULLIN & WOODRUFF,
4 mars 60, rue du Camp

POUR NORFOLK, CITY-POINT & RICHMOND—La goélette JOSEPHINE capt Robinson, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à BAILEY & BARTER, 42, Commune.

POUR NEW-YORK—La barque WALDOBORO', capt Collins, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à S & J P WHITNEY & Co, 73, Camp

POUR BOSTON—Le brick ROCKETT, capt Thompson, ayant besoin de barils pour compléter son chargement. Pour balance du fret ou passage, s'adresser à WIGGIN & DAVENPORT, 58, Magasins

POUR LE HAVRE—Le navire paquebot en cuivre FAIRFIELD, capt. Wilson, est prêt à partir immédiatement, ayant la plus grande partie de son chargement engagé et arrimé à bord. Pour fret de 200 balles de coton ou passage avec de beaux aménagements, s'adresser à L H GALE, 93 Commune.

PAQUEBOT REGULIER POUR LA HAVANE—Le brick ... STREET, capt M ..., ayant la plus grande partie de son chargement arrêté partira positivement. Pour balance de fret ou passage ayant de beaux aménagements, s'adresser à P REYNAUD, 16 Bienville

POUR LIVERPOOL—Le navire NEPTUNE, capitaine Merritt, partira sous peu. Pour fret de 300 balles coton ou passage, s'adresser à bord ou à S & J P WHITNEY & Co,
1 mars 73 Camp

POUR LIVERPOOL—Le navire DUNBARTON, capt Pendleton, partira sous peu. Pour passage seulement, s'adresser à bord, ou à S & J P WHITNEY & Co.
1 mars 73, Camp

POUR ST. VALERY (France)—Le brick DANUBE, capt Clark, ayant toute sa cargaison arrêtée partira immédiatement. Pour passage seulement, s'adresser à S & J. P. WHITNEY & Co.
1 mars 73 Camp

POUR ROTTERDAM—Le navire AVERON, capitaine Jonas, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à LEVI H GALE, 93 Commune.

POUR ABERDEEN—La barque TARQUIN, capitaine Holmes, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord ou à S & J P WHITNEY & Co 73 Camp

POUR LE HAVRE—Le navire fin voilier DEUCALION, capitaine Allen, ayant presque toute sa cargaison arrêtée, partira sous peu. Pour fret de 300 balles coton ou passage, ayant de beaux aménagements, s'adresser à S & J P WHITNEY & Co,
1 mars 73 Camp.

POUR FRET OU CHARTE—La barque HELEN MAR, capitaine Thompson, du port de 270 tonneaux, pouvant porter 900 balles coton, s'adresser à S & J P WHITNEY & Co, 73, Camp

POUR BOSTON—Le navire UNICORN, capitaine Smith, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à NORCROSS & FOSDICK, 40, Gravier

LA BARQUE ROBERT MORRIS A VENDRE.—La barque bien voilière et solidement construite ROBERT MORRIS, enregistrée presque 300 tonneaux, pouvant porter une plus grande cargaison, est bien pourvue de tout. S'adresser à F DE LIZARDI & Co, 16 Bienville.
27 fev

POUR LE HAVRE—Le navire fin voilier AURELIUS, capt. K. Foster, partira sous peu. Pour fret de 400 balles coton ou passage, ayant de beaux aménagements, s'adresser à LEVI H GALE, 93 Commune.
20 fev

POUR MARSEILLE—La barque fine voilière ALABAMA, capt Bartlett, ayant la plus grande partie de son chargement arrêtée et arrimé à bord, partira sous peu. Pour fret de 150 balles coton ou passage, s'adresser à LEVI H GALE, 93, Commune

POUR LE HAVRE—Le navire fin voilier MIDDLESEX, capt Grozier, partira sous peu, ayant la plus grande partie de son chargement arrêtée et arrimé à bord. Pour fret de 200 balles coton ou passage, ayant de beaux aménagements, s'adresser à LEVI H GALE, 93 Commune.
27 fev

POUR GALVESTON ET MATAGORDA (Texas), pour partir positivement jeudi prochain—Le brick SAM. HOUSTON partira positivement comme il est dit ci-dessus. Pour fret ou passage s'adresser à ALEX. GOW, 27, Bienville.
28 fev

POUR LE HAVRE—Le navire fin voilier RUBICON, capitaine Thompson, est actuellement en chargement et partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord, vis à vis l'hôtel de la Monnaie, ou à S. & J. P. WHITNEY,
24 fev 73, Camp

POUR MATAMOROS—La goélette WILLIAM BRYAN, capitaine Moon, partira immédiatement. Pour fret ou passage, s'adresser à A. CAPDEVIELLE & CUCULLU,
22 fev 74, Vieille Levée.

PENSIONNAT DE JEUNES DEMOISELLES.
Rue Bourbon, entre Douane et Canal.
MADAME GRANET vient de faire à son institution un agrandissement que réclamait le nombre de ses élèves; elle a pris la maison voisine de celle qu'elle occupe. Ce nouveau local lui donne des classes vastes et bien aérées ainsi qu'un grand terrain destiné aux récréations de ses élèves. Cette amélioration sera vivement appréciée par les parents.
Madame GRANET profite de cette occasion pour annoncer que M. BROCARD vient d'ouvrir dans son institution un cours d'enseignement mutuel pour la musique. Par une méthode entièrement nouvelle, M Brocard met, après une année d'études, ses élèves à même d'écrire sous la dictée et de déchiffrer à première vue tous les airs et toutes les compositions musicales de moyenne difficulté. Les cours de M. BROCARD auront lieu trois fois par semaine. Conditions: $8 00 par mois. Les jeunes personnes étrangères à l'établissement y seront admises. 17 fev—1m

AGENCIA DEL
Correo de Ultramar.
EL CORREO DE ULTRAMAR periódico que se publica en Español y en Francés, sale en Paris los dias 5, 10, 15, 20, 25 y 30 de cada mes y consta de tres pliegos.
Cada quince dias se entregarán anexos al periódico á los abonados que se hayan suscripto antes del 20 del corriente, figurines de modas, litografías y retratos de los hombres mas celebres del dia.
Tambien se mandará cada 15 dias á los suscriptores un suplemento al periódico, publicado en la Habana, punto principal de la Agencia general del mismo, el cual contendrá una relacion de los movimientos políticos y comerciales de la Isla de Cuba.
Con el fin de tener á los lectores del Correo de Ultramar al corriente de las noticias, la redaccion central de Paris cuidará de mandar dos veces al mes por los Vapores Ingleses, circulares que contengan un resumen de todo lo importante que haya ocurrido en Europa.
El precio del periódico acompañado de los grabados, litografías, retratos y demas es el de veinte pesos anuales y el del periódico solo quince pesos, entregado en el domicilio de los abonados.
Nueva Orleans, y Febrero 2 de 1843.
CARLOS A. BARRIERE, agente, No. 20, calle de Chartres.
8 de febrero—4m

TABLETTES DE LA POITRINE
Sirop et Pâte pectorale de mou de veau, de Degenetais, Pharmacien à Paris.
DE toutes les préparations destinées à guérir les affections de poitrine, aucune n'a obtenu un succès aussi brillant que la Pâte Pectorale de mou de veau.
Cette pâte adoucit très promptement toutes les irritations de poitrine, facilite l'expectoration, calme instantanément les quintes de toux, arrête et guérit la coqueluche. Les rhumes, les catarrhes les plus rebelles cèdent comme par enchantement à son usage; en un mot c'est le remède le plus efficace contre toutes les affections aiguës ou chroniques de la poitrine et des voies aériennes.
Il ne faut pas confondre la pâte de Degenetais avec celle de ... .
On trouvera la pâte et le sirop de mou de veau chez tous les pharmaciens de la Nouvelle Orléans. Dépôt général pour la vente en gros chez J. Tardos, No. 130, rue Royale, dont la signature est apposée à chaque boite. 6 fev—1an

VENTES DE CE JOUR.

Meubles, Meubles, Meubles.
PAR M. BARNETT Sur

IL sera vendu, ce jour, à 10 heures, à son encan, rue de Chartres, No. 113, un assortiment de meubles de toutes grandeurs, tels que: Bois de lit en acajou et merisier, tables à manger, bureaux, toilettes, armoires, sofas, glaces, tables rondes, bibliothèques, side-boards, ainsi que deux bouquets de cylindres de cheminée qui seront vendus pour le compte et risque de ceux auxquels ils appartiennent. Egalement, un assortiment de cristaux. La vente est positive. 4 mars

Vente de groceries continuée.
PAR ANTHONY FERNANDEZ

AUJOURD'HUI samedi, 4 mars, à dix heures A. M., au No. 16, rue St Philippe, il sera vendu,

Les groceries non vendues consistant en partie en huile d'olive en paniers, beurre en barriques et vinaigre en fûts, vin muscat en caisses, vin blanc et rouge en caisses, salaisons, dames-jeannes vides, savon, blanc de baleine, sucre, et un grand assortiment général de groceries.

Conditions à la vente. 4 me

VOITURES D'OCCASION.

Il sera vendu aujourd'hui Samedi 4 courant, à 11 heures A. M., par F. A. Guillot, encanteur, à Tattersall, rue St. Charles, chez MM Dubois et Kendig

Plusieurs VOITURES, telles que Barouches et Cabriolets à quatre roues [de seconde main].

Conditions: Comptant. 4 mars—1

PAR J B BLACHE

IL sera vendu samedi, 4 du courant, à quatre heures et demie de l'après-midi, vis à vis le marché aux légumes, d'ordre et sous l'inspection des gardiens du port, pour le compte de qui il appartiendra,

Partie d'un cable ou chaîne de 30 brasses, de 1 1/4 pouces appartenant au navire Huntsville, capitaine Mumford, de New-York. 3 ma

Esclaves de valeur
PAR J. A BEARD & Co.
46, rue des Magasins.

IL sera vendu à l'encan samedi, 4 mars, à midi, à l'arcade de Bank

Plusieurs nègres de champ de valeur et domestiques de maison.

Aussi un excellent forgeron d'habitation. Plus de détails à la vente. 3 ma

PAR J B BLACHE.

IL sera vendu samedi 4 du courant, à 4 heures et demie, sur la Levée, entre les rues Ursulines et Hôpital, pour compte de qui il appartiendra:

33 Barils à mélasse,
14 Pipes à eau,
1 Ba... avec harnais, &c

Conditions: Comptant 3 mars

PAR S GUINAULT.
Vente à la Banque des Citoyens.

IL sera vendu Samedi 4 mars 1843 à midi, à la Bourse de la Cité, rue St. Louis:

La négresse HENRIETTE FLINT, âgée d'environ 35 ans avec son enfant âgé d'un an. Henriette est depuis longtemps dans le pays, blanchisseuse, repasseuse, cuisinière et domestique. Pleinement garantie des vices et maladies prévus par la loi.

Conditions: Comptant. 3 mars

PAR BACH & WARFIELD

IL sera vendu samedi, 4 mars, à midi, à la Bourse de la Cité.

Deux Lots de Terre de valeur au faubourg Bouligny, dans l'îlot No 1, du dit faubourg, faisant face à la rue Levée et Cours Napoléon, avec une maison composée de quatre chambres et galerie, plus cuisine, puits, lieux, porte cochère et arbres fruitiers; le tout bien entouré en pieux, la maison est neuve et vitrée.

Conditions.—Moitié comptant, la balance à 6 et 12 mois de crédit, en billets endossés et hypothéqués.

L'acte de vente pardevant Jh Cuvillier, notaire, aux frais de l'acquéreur.

On peut voir le plan à la dite Bourse. 9 mars

PAR S. GUINAULT & Co.
Bureau vis-à-vis la Banque des Citoyens

IL sera vendu vendredi 4 mars 1843, à midi précis, à la Bourse de Cité, rue St Louis

Arsène, griffonne créole, âgée d'environ 21 ans, blanchisseuse, repasseuse, un peu cuisinière, coiffeuse et domestique, avec ses deux enfants, Victor, très intelligent et un autre enfant d'un mois; Arsène est garantie sous tous les rapports.

Conditions—Moitié comptant et la balance à 3 et 6 mois, en billets endossés et hypothéqués. 2 mars—1

PAR S GUINAULT & Co.
Bureau rue Toulouse vis à vis la Banque des Citoyens

IL sera vendu samedi, 4 mars 1843, à midi, précis à la Bourse de la Cité, rue St. Louis,

La mulâtresse ADELE, âgée d'environ 20 ans, avec sa fille Coralie, âgée de 4 ans. Adèle est une bonne cuisinière, blanchisseuse, repasseuse, domestique de maison et sujet de confiance. Coralie sa fille est très intelligente; elles sont pleinement garanties sous tous les rapports.

Conditions: comptant—Cette vente se fait par besoin d'argent. 2 mars—1

Vente de Syndic.
PAR HEWLETT & CENAS.

IL sera vendu, samedi 4 mars prochain, à midi à la Bourse de l'Arcade, sous la direction de W. ..., syndic des créanciers de H. Henshaw et Henshaw & Rogers, conformément à un ordre de l'honorable Cour de Commerce de la Nouvelle-Orléans, en date du 12 décembre 1842, les propriétés ci-après désignées appartenant à H. Henshaw et Henshaw & Rogers.

Deux îlets de terre situés dans le faubourg ...

L'îlet No. 41 est borné par les rues Canal, Murat, Alexandre et Dumaine, et divisé en trente deux lots numérotés de 1 à 32 inclusivement. Les dimensions ainsi qu'il appert du plan. L'îlet No. 75 est borné par les rues Lesseps, Douane, St. Patrick et Bernadotte et est divisé en 14 lots numérotés de 1 à 14 inclusivement. Les dimensions ainsi qu'il appert du plan qui sera exhibé le jour de la vente.

Conditions.—Un cinquième comptant, la balance à 6, 12, 18 et 24 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction du syndic et hypothéqués, jusqu'à parfait paiement.

1 fev—11, 14, 21 & 4m

VENTES A L'ENCAN.

PAR R. B. SYKES
Vente des Gardiens du Port.

IL sera vendu lundi, 6 du courant, à quatre heures et demie de l'après-midi, au magasin de MM Hoffman & Co à l'encoignure des rues Fouché et Lafayette, par l'inspection des gardiens du port, pour le compte de qui il appartiendra:

20 sacs café avariés à bord du brick Rocket, dans son voyage de Boston à ce port.

Conditions: comptant. 4 ma

Café Cafés
PAR HEWLETT & CENAS.

IL sera vendu lundi, 6 du courant à onze heures A. M., au No. 148, rue des Magasins, entre les rues Canal et Lafayette.

300 sacs de café de Rio légèrement avariés à bord du brick Oak, capitaine Howes, dans son dernier voyage de Rio Janeiro à ce port, vendu pour le compte de qui il appartiendra.

Conditions: comptant. 4 ma

Bibliothèque de Prix à l'encan.
PAR GUINAULT & Co

IL sera vendu, Mardi 7 mars 1843, à 4 heures de l'après-midi, à leur magasin d'encan, rue Toulouse No 24, une superbe collection d'ouvrages de littérature moderne, anciennes et de sciences, avec riches lithographies, vignettes et portraits, &c. Le catalogue sera distribué le jour de la vente. 4 mars

Marchandises sèches étrangères et du pays.
PAR VINCENT & DE FERIET, 111, rue de Chartres

IL sera vendu Mardi prochain 7 du courant à 10 heures, une grande quantité de Marchandises anglaises et françaises, telles que Indiennes, draps, ... Les Catalogues et des échantillons seront prêts de bonne heure le matin de la vente. 4 mars

PAR J. B. BLACHE

IL sera vendu mardi 7 du courant à 10 heures du matin, à l'encoignure des rues des Ursulines et Dauphine, un lot de groceries.

Conditions comptant. 3 mars

Vente positive et sans réserve, de Nègres acclimatés pour habitation.
PAR HEWLETT & CENAS.

IL sera vendu, mercredi 8 du courant, à midi, à la Bourse de l'Arcade, rue des Magasins, les esclaves ci après désignés, savoir:

No.	Nom	Âge
1.	ADAM,	âgé d'environ 30 ans.
2.	JANE, sa femme,	do. 25 do.
3.	MARGARETT, leur enfant,	âgé d'environ 4 ans.
	Une Famille.	
4.	AFRICAN PETER,	âgé d'environ 70 ans.
5.	FANNY sa femme,	do. 60 do.
6.	WILLIAM leur enfant (aveugle),	do. 13 do.
7.	BELLE do.	do. 8 do.
	Une Famille.	
8.	BILL KENTUCK,	âgé d'environ 50 ans
9.	MARIA MOORE sa femme,	do. 30 à 35 do.
10.	SOPHIA leur enfant,	do. 13 do.
11.	ALFRED do	do. 10 do.
12.	MILBURN do	do. 8 do.
13.	LEWIS do	do. 6 do.
14.	MOSES do	do. 4 do.
15.	RHODU do	do. 1 do.
	Une Famille.	
16.	CATO,	âgé d'environ 30 ans.
17.	HARRIETT sa femme (maladive)	do. 25 do.
18.	GILBERT,	do. 25 do.
19.	BARBARA sa femme,	do. 25 do.
20.	PLEASANTS leur enfant,	do. 4 do.
21.	OWENS, do.	do. 2 do.
	Une Famille	
22.	GRIFFIN,	âgé d'environ 30 ans.
23.	SARAH sa femme,	do. 25 do.
24.	MINERVA leur enfant,	do. [illegible]
25.	JACOB,	do. 2 do.
26.	JACK,	âgé d'environ 20 ans.
27.	MILLY,	do. 20 do.
28.	MARTHA,	do. 7 do.
	Une Famille.	
29.	JULE,	âgé d'environ 21 ans.
30.	HARRIET,	do. 17 do.
31.	J. M WILLIAMSON	âgé d'environ 30 ans.
32.	CLARISSA,	do. 30 do.
33.	LUKE,	do. 25 do.
34.	BETSEY,	do. 20 do.
35.	ANN,	do. 24 do.
36.	MARY JANE	do. 6 mois.
37.	REDIN,	do. 26 ans.
38.	LOUISA,	do. 20 do.
39.	BOB,	do. 30 do.
40.	TOM CARTER	âgé d'environ 30 ans.
41.	CLINTON,	do. 30 do.
42.	DANIEL,	do. 26 do.
43.	ELLIS,	do. 25 do.
44.	HARRY (borgne)	do. 26 do.
45.	JOHN,	do. 30 do.
46.	JOHN jr.	do. 30 do.
47.	NOAH,	do. 14 do.
48.	TOM TAYLOR (les reins brisés)	do. 30 do.
49.	ABRAM,	do. 18 do.
50.	DINA,	do. 20 do.
51.	PATSEY,	do. 26 do.

Conditions—comptant.

Les actes de vente pardevant D. L. McCay, notaire public, aux frais des acquéreurs.

N. B. Les nègres ci-dessus peuvent être vus la veille de la vente, dans la cour de J. C. Fauset, rue Baronne, No 73. 3 mars—5

PAR A FERNANDEZ

MARDI prochain, 7 du courant, à 10 heures A. M., au No. 67, rue St Pierre, entre les rues Chartres et Royale, il sera vendu,

Le contenu d'un magasin de groceries consistant en vins blancs et rouges, liqueurs, savon, blanc de baleine, café, sucre, huile en paniers, huile de baleine en barils, &c. &c. 2 mars

PAR VINCENT ET DE FERIET

Vente sans réserve d'actions de la Presse à coton d'Orléans.

MERCREDI 8 mars à midi il sera vendu à la Bourse de Cité, rue St. Louis, au plus offrant et dernier enchérisseur:

Soixante actions du fonds capital de la Compagnie de la Presse à coton d'Orléans sur lesquelles le montant en plein a été payé.

Conditions, payables en billets de l'Association Consolidée des Planteurs. Ces actions seront vendues en lots, au gré des acheteurs.

27 fev

Vente de Syndic.
PAR J. A. BEARD
46, rue des Magasins

IL sera vendu à l'encan, samedi, onze mars prochain, à midi, à l'Arcade de Banks, en vertu et conformément à un ordre de la Cour de District pour le premier district judiciaire de cet Etat, en date du 19 avril 1841, et sous la direction de J. B. Marks, syndic de la faillite de John Hewy et Hewy & Co, les propriétés suivantes par eux abandonnées à leurs créanciers, savoir:

1o. Un îlot de terre situé dans le faubourg Lafayette, paroisse de Jefferson, dans cet Etat, borné par les rues Magazine, Josephine, Jackson et Belle; ledit îlet ayant 24 lots au nombre de un à vingt quatre inclusivement ainsi qu'il appert d'un plan dressé par Thomas Pettingill, en date du 4 janvier 1836, et déposé en l'étude de J. ..., notaire public; lequel plan sera exhibé le jour de la vente. Le dit îlet sera vendu pour le compte et aux risques de William Wheaton qui n'a pas rempli les conditions de l'adjudication à lui faite par J. A. Beard, encanteur, le 26 mai 1841.

2o. Dix lots de terre situés dans le même faubourg, numérotés de 1 à 10, inclusivement sur le plan ci-dessus décrit. Lesdits lots seront vendus pour le compte et aux risques de William H. Wheaton, qui n'a pas rempli les conditions de l'adjudication à lui faite par J. A. Beard, encanteur, le 26 mai 1841.

3o. Un lot de terre situé dans le même faubourg, désigné par le No. 4, sur le plan ci dessus mentionné. Ledit lot sera vendu pour le compte et aux risques de J. J. Presbury, qui n'a pas rempli les conditions de l'adjudication à lui faite par Jos. A. Beard, encanteur, le 26 mai 1841.

Conditions, comptant.

Les actes de vente aux frais des acquéreurs, pardevant L. Herman, not. pub. 27 fev—6, 27, 3, 6, 8 et 11.